



JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 11 – 2013

Séance

du mercredi 19 juin 2013

Présidence : Alain Lachat, président du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

1. Communications
2. Questions orales
3. Election d'un membre de la commission de gestion et des finances
4. Rapport du Gouvernement «Construire ensemble un nouveau canton : la région jurassienne face à son avenir»
5. Arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2012
6. Rapport 2012 du Contrôle des finances

(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés et des observateurs de Moutier et de Sorvilier.)

1. Communications

Le président : Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, c'est avec beaucoup plaisir que j'ouvre cette sixième séance de notre Législatif pour l'année 2013, dernière séance avant la pause estivale et les vacances parlementaires qui s'étendront du 8 juillet au 16 août.

En préambule, j'ai le plaisir de saluer, parmi nos visiteurs, 23 élèves de 8^e HarmoS de l'école primaire de Bassecourt, emmenés par leur enseignant, M. Brice Cattin, et qui ont souhaité venir découvrir ce qu'est un «Conseil de classe» grandeur nature. Je vous fais confiance, Mesdames et Messieurs les Députés, pour leur démontrer le sérieux avec lequel nous gérons notre République.

Suite au report de l'«arrêté octroyant un crédit à la Police cantonale jurassienne pour le développement du projet de l'Arc jurassien» et à l'ajout au point 3 de l'élection d'un membre de la CGF, un nouvel ordre du jour a été établi en date du 13 juin.

Le Grand Conseil de Bâle-Ville a adressé à la direction des CFF une résolution concernant la ligne Genève-Delémont-Bâle, dans la même ligne que notre résolution interpartis no 150 signée lors de notre dernière session.

Dans le registre sportif, vous n'aurez certainement pas manqué dans les journaux le deuxième match 2013 de notre équipe de footballeurs-députés. Mardi 4 juin, au stade de Courroux, notre équipe a pris sa revanche sur 2012 en battant l'équipe du Grand Conseil bernois par 8 à 3. L'équipe bernoise, emmenée par le conseiller d'Etat Neuhaus et le vice-chancelier Walthert s'est bien battue mais n'a rien pu faire contre nos joueurs en toute grande forme. La 3^e mi-temps fut très conviviale et appréciée de tous. Félicitations encore à nos joueurs.

Des félicitations s'imposent également ce jour à notre collègue député Pierre Brülhart, récemment désigné chef de la Section de l'énergie du Service du développement territorial par le Gouvernement. Nous lui souhaitons beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions au service de notre Etat jurassien. Nous remercions Pierre Brülhart pour toute l'activité déployée au sein de notre Législatif et notamment de la commission de gestion et des finances.

Félicitations également mais surtout meilleurs vœux de bonheur à nos collègues Maëlle Willemin et Martial Courtet qui se sont unis le 7 juin. *(Applaudissements.)* Cette heureuse nouvelle s'accompagne de la décision de Martial Courtet de quitter à fin septembre le Parlement puisque la nouvelle famille s'installera dans la vallée de Delémont prochainement. Il nous l'a annoncé par un courrier du 14 juin 2013 dont vous recevrez une copie prochainement. Même si nous aurons encore l'occasion de le faire lors de la séance de septembre, je tiens d'ores et déjà à remercier Martial pour son engagement au sein de notre Parlement, particulièrement en tant que président de la commission des affaires extérieures et de la réunification.

Nos meilleurs vœux vont également à notre huissier Louis-Philippe Seuret qui a ce jour son anniversaire. (*Applaudissements.*) Toutefois, ne lui en déplaise, c'est un autre jubilaire que je souhaitais aujourd'hui célébrer. Il accompagne la vie politique et parlementaire jurassienne, revêtant de multiples visages, vous aurez reconnu notre journal local, «Le Quotidien jurassien», qui a fêté ce 1^{er} juin son vingtième anniversaire. Il me donne l'occasion de rappeler toute l'importance que revêt pour une région de pouvoir disposer d'une presse régionale et de médias régionaux vivaces, critiques et présents. Un grand merci et un bon anniversaire à toutes celles et tous ceux qui ont fait et font «Le Quotidien jurassien» mais un merci également à tous les acteurs de ce quatrième pouvoir dans le Jura, qui permet aussi à nous politiciens d'exister aux yeux du public.

En fin de journée, il est convenu que notre Parlement rende un hommage au Chancelier à l'occasion de sa retraite. Je vous propose que cela se fasse à l'issue de la séance, une fois celle-ci levée. Un apéritif sera ensuite servi en son honneur. Le Gouvernement et les Trois pouvoirs en feront de même dans les prochaines semaines, en accord avec le Chancelier.

Enfin, je rappelle que les personnes qui souhaiteraient intervenir sur l'une ou l'autre rubrique spécifique des comptes, au point 5 de l'ordre du jour, sont priées de venir s'inscrire auprès du secrétaire jusqu'à la pause.

Nous allons pouvoir commencer notre ordre du jour et je vous demande de contrôler que vos cartes d'authentification parlementaire sont bien installées dans le système de vote.

2. Questions orales

Implantation du site muséographique de la Fondation Jules Thurmann à Porrentruy

M. Alain Bohlinger (PLR) : La ville de Porrentruy s'efforce, depuis de nombreuses années, de développer son centre ville et les secteurs immédiats. J'en veux pour preuve le centre Esplanade qui se développe en plein cœur de la cité des Princes-Evêques ou encore le fait que la commune aie renoncé au projet économique-sportif du Voyeboeuf.

Or, la presse locale nous a appris que la Fondation Jules Thurmann, initiée et largement soutenue par la République et Canton du Jura, ambitionnerait de s'installer dans le secteur de l'Oiselier. Ce site, totalement excentré et inintéressant pour la dynamique bruntrutaine, présente le désavantage de se trouver à l'opposé de la gare de Porrentruy.

La clientèle de ce futur musée sera, à n'en point douter, principalement constituée de familles et de groupes d'enfants. Nous peinons donc à comprendre cette stratégie d'implantation.

Le Gouvernement peut-il nous renseigner sur l'état de situation de ce dossier ainsi que sur le choix de l'implantation du site du futur musée de la Fondation Jules Thurmann ? Je vous remercie de votre attention et de votre réponse.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Culture : Effectivement, la question de la localisation du futur musée ou site muséographique pose question et plusieurs questions.

Vous vous souvenez probablement que votre Parlement avait statué sur un emplacement prioritaire, à savoir la parcelle des Vauches, mise à disposition par la commune de

Porrentruy. Il s'est révélé, après des études complémentaires, que la parcelle n'est pas idéale au niveau de la visibilité, par rapport à l'accès du côté de la route, par rapport à la grandeur de la parcelle, étant donné qu'il a aussi été décidé par votre Parlement de regrouper le musée avec le centre de gestion, le dépôt des collections. Cela nécessite aussi un plus grand emplacement.

Suite à cela, la Fondation Jules Thurmann a repris les différents emplacements potentiels à Porrentruy, tant en ville que dans l'environnement proche. Alors, c'est vrai qu'il n'y a pas d'obsession ou de parti pris pour l'Oiselier mais qu'il y a eu une étude. J'en donnerai volontiers tous les éléments qui prennent en considération les surfaces nécessaires et les potentiels d'extension par la suite et qui se sont aussi concentrés sur les contraintes ou contingences des autres endroits. Je ne vais pas faire la liste exhaustive mais nous avons étudié le site du Voyeboeuf également, le site du château, le site de la gare, le site de la HEP-BEJUNE, également le site à côté de l'Esplanade où se situe la Migros, la Minerva, Onivia. Toute cette liste. Et un des éléments fondamentaux, c'est qui met quoi à disposition ?

Nous avons eu récemment une discussion avec les autorités communales, le conseil communal in corpore, pour discuter des différentes opportunités parce que l'idée est – et est toujours – que la ville puisse mettre à disposition soit le terrain, soit l'emplacement. Donc, qui parle de Minerva dit une acquisition nécessaire – on ne va pas entrer dans les détails du financement de cette acquisition – parle aussi d'éventuelle dépollution. Onivia, c'est un site intéressant mais avec tout un processus de décontamination ou dépollution. On aimerait être dans des délais raisonnables (2018) si on trouve les financements.

Toutes ces contingences montrent qu'actuellement, l'Oiselier a de nombreux avantages.

Par contre, ce qui a été décidé, c'est que la commune de Porrentruy avait encore un temps de réflexion à disposition – je parle sous contrôle, il y a là une municipale – pour qu'on puisse se mettre d'accord ensuite pour parler d'une même voix, avec les avantages et inconvénients pour un des sites.

Encore juste un élément : l'Oiselier, ce n'est certes pas au cœur de la ville mais c'est aussi une vue sur la ville et le site muséographique est sensé mettre en valeur la ville mais aussi la région. C'est-à-dire aller sur Courtedoux par rapport aux expérimentations dans le terrain, aller sur le parc à dino et les grottes de Réclère. En fait, ce n'est pas un pôle idéal où on vient et on repart parce qu'il y a le jardin botanique, il y a les différents sites qui doivent être mis en valeur.

Mais un des éléments également importants, c'est la mobilité. Nous sommes également en discussion avec mon collègue Philippe Receveur et les services concernés pour que la mobilité devienne un avantage, que ce soit aussi un projet emblématique au niveau de la mobilité douce et que cela ne devienne pas un problème de circulation avec des files et des files de voitures sans, effectivement, pouvoir mettre en valeur les transports publics.

Donc, dans le temps imparti, je peux vous convaincre que l'Oiselier n'est ni une obsession, ni une mauvaise idée, mais il faudra qu'on discute et convainque et qu'on parle d'une même voix, notamment et particulièrement avec les autorités communales de Porrentruy.

M. Alain Bohlinger (PLR) : Je suis satisfait.

Propositions du groupe de travail sur le marché laitier

M. Vincent Wermeille (PCSI) : Les difficultés rencontrées par les producteurs de lait ont déjà été évoquées à plusieurs reprises à cette tribune.

Je ne vais donc pas refaire ici le débat mais simplement vous rappeler que le Gouvernement a nommé, il y a bientôt trois ans, un groupe de travail pour plancher sur ce problème et pour faire des propositions à l'intention du Gouvernement.

Selon les informations données par le Gouvernement justement, notamment en réponse à la question écrite du député Gigon, les propositions de ce groupe de travail auraient dû être publiées il y a plusieurs mois déjà. Mais on n'a toujours rien vu à ce jour !

Dès lors, je demande au ministre de l'agriculture qu'il nous informe aujourd'hui – et pas demain ni la semaine prochaine, ni au mois de septembre mais aujourd'hui – sur les propositions de ce groupe de travail et sur les suites qu'il entend donner à la problématique du marché laitier dans le canton du Jura. Je vous remercie.

M. Michel Probst, ministre : Je vais vous répondre aujourd'hui, Monsieur le Député.

Le Gouvernement jurassien a demandé des compléments à la commission qui, je vous rappelle, est présidée par le président de la Chambre jurassienne d'agriculture, auquel vous pouvez encore demander de plus amples renseignements puisque c'est la commission qui va communiquer; c'est à elle de décider quand elle va le faire. Le Gouvernement a reçu la commission le 21 mai. Dès l'instant où il a eu ces renseignements complémentaires, le Gouvernement a approuvé la stratégie et les objectifs de la commission.

L'idée centrale de la commission est d'augmenter la valeur ajoutée de la production laitière, en développant notamment de nouveaux labels, et d'augmenter la part de lait transformé en fromage dans le canton du Jura.

La commission, pour faire court, propose une stratégie en six points pour atteindre ces objectifs, et qui repose sur tous les acteurs de la filière : des producteurs aux distributeurs il va de soi. La commission a soumis huit mesures au Gouvernement, qui en a approuvé pour l'instant deux qui pourront être mises en œuvre dans le cadre de projets Interreg.

La première mesure vise à trouver des solutions économiques rentables pour les producteurs, notamment en agissant sur les processus et également sur les coûts de production. La deuxième propose de travailler sur les réseaux transfrontaliers d'échanges, d'innovation et de formation puisque tout cela existe déjà. Et ces deux mesures seront en principe mises en œuvre par la Fondation rurale interjurassienne.

Le Gouvernement a demandé des explications supplémentaires quant à la proposition de renforcer les activités de la société Florilait qui commercialise des fromages produits exclusivement à partir de lait provenant du Jura et du Jura bernois. Il a demandé également des compléments concernant la possibilité de renforcer la notoriété et la vente de têtes-de-moine. La commission propose de soutenir encore la création d'une fromagerie; l'idée d'affiner les fromages est venue s'ajouter également à ce projet.

Le Gouvernement insiste une fois encore sur la nécessité de pouvoir compter sur l'esprit d'entreprise, qui est bien présent, et l'engagement de tous les acteurs de la filière lai-

tière dans les processus qui seront mis en place car l'Etat ne peut – et je tiens ici encore une fois à le relever au nom du Gouvernement – se substituer aux acteurs de la filière pour relancer l'économie laitière.

Le Gouvernement déplore par ailleurs, encore une fois, que les acteurs de la filière n'arrivent pas à se mettre d'accord de façon générale en Suisse et que les producteurs soient les principales victimes du système.

Quelques modifications de la loi sur l'agriculture devraient par ailleurs contribuer à améliorer la situation. Cependant, la régulation efficace du marché reste dépendante des décisions de l'Interprofession du lait et surtout de l'application des décisions par les acteurs du marché.

Pour conclure, Monsieur le Député, le Gouvernement est conscient des difficultés que traversent les producteurs de lait. Le Canton ne dispose cependant ni des ressources financières, ni des moyens juridiques ou technico-économiques pour changer la situation à court terme. Et, à l'instar de ce que propose la commission, il pense que seule une action à long terme, menée en concertation portera des fruits. Et, dans le Jura, ça fonctionne bien entre les différents partenaires, que ce soit la FRI, ECR ou encore la Chambre jurassienne d'agriculture. Une concertation avec les milieux concernés peut améliorer le revenu des producteurs de lait et garantir le maintien de cette production dans notre Canton.

Le président : Monsieur le Ministre, veuillez conclure s'il vous plaît !

M. Michel Probst, ministre : J'arrive à la fin. La politique agricole offre plusieurs instruments permettant de soutenir les projets valorisant la production.

Le Gouvernement a demandé d'étayer encore les différentes mesures proposées et il les étudiera avec beaucoup d'attention lorsqu'elles lui seront proposées.

M. Vincent Wermeille (PCSI) : Je suis satisfait.

Recherche de gaz de schiste dans la chaîne jurassienne

Mme Erica Hennequin (VERTS) : Un rapport confidentiel de Celtique Energie Petroleum nous apprend que la société britannique est à la recherche de gaz de schiste dans la chaîne du Jura. Officiellement, elle affirme ne rechercher que des hydrocarbures conventionnels.

Dans ce rapport de 273 pages, la firme parle de permis pour explorer des régions dans le Jura français ainsi que dans le Jura suisse, notamment chez notre voisin neuchâtelois. Ce rapport laisse entendre que des propositions ont été négociées en catimini, notamment avec les services de l'Etat de Neuchâtel. Dans le Jura français, malgré l'interdiction d'explorer le gaz de schiste, les sociétés pétrolières et gazières se sont directement approchées des élus et des habitants pour trouver des terrains à forer, sous couvert d'exploration d'«hydrocarbures conventionnels».

Celtique pense que, dans la chaîne jurassienne, il est possible d'exploiter entre sept et vingt-deux fois plus de gaz de schiste que de gaz naturel !

Or, l'extraction du gaz de schiste est une menace sérieuse pour la santé humaine et pour l'environnement.

Le 28 septembre 2011, le Gouvernement jurassien a répondu à une question écrite d'André Parrat sur la prospec-

tion de gaz de schiste dans le canton du Jura. Il répondait qu'il ne peut pas être favorable à la prospection d'hydrocarbures sur le territoire cantonal, encore moins s'il devait s'agir de gaz de schiste, en raison des lourds inconvénients présentés par son extraction. Et d'ajouter (le Gouvernement donc) que «la plus rentable des énergies restait celle qu'on ne consommait pas».

Au vu des informations alarmantes lues la semaine dernière dans les médias à ce sujet, le Gouvernement peut-il confirmer cette position ? Merci pour votre réponse.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : J'ignore quel type de tractations confidentielles la société Celtique Energie Petroleum pourrait bien conduire et avec qui. Je peux juste vous dire que, pour ce qui est de la tentative que cette entreprise a eue auprès des autorités jurassiennes, elle n'a pas été confidentielle très longtemps puisque vous êtes au courant de la réponse que le Gouvernement y a apportée.

Nous savons, dans le canton du Jura, depuis les années 70, qu'il n'y a pas de pétrole ni d'hydrocarbure conventionnel dans notre sous-sol. Depuis les années 70, c'est-à-dire depuis l'époque où la Cedra nous disait chercher du pétrole alors qu'elle cherchait en réalité des sites pour l'enfouissement de déchets radioactifs. Il n'y a ni pour l'un ni pour l'autre de condition propice à ces deux activités dans le sous-sol du canton du Jura et nous le savons.

Il n'est donc, pour nous, pas question d'entrer en matière d'une quelconque manière, même si nous avons quelque part la notion que la possibilité de trouver des hydrocarbures conventionnels était possible, parce que ni l'hydrocarbure conventionnel, ni le gaz de schiste n'ont leur place dans la volonté politique exprimée clairement par le Gouvernement s'agissant de sa stratégie énergétique, qui a été portée à votre connaissance à plusieurs reprises ici dans ce Parlement, donnant naissance à des débats au cours desquels on a pu prendre quittance aussi de la politique déployée dans ce domaine-là vue par le Parlement.

Alors, voilà. La chose que je peux vous dire en réponse très catégorique à d'hypothétiques recherches qui pourraient avoir lieu dans le sous-sol jurassien, c'est que nous n'avons plus fait l'objet d'aucune demande dans ce sens depuis 2011. Si, d'aventure, une nouvelle demande devait nous être adressée, il lui serait opposé à nouveau une fin de non-recevoir pour les mêmes motifs. Ce ne sont pas les expériences terribles réalisées ces dernières années aux États-Unis qui vont nous faire changer d'avis.

Mme Erica Hennequin (VERTS) : Je suis satisfaite.

Crédits déjà engagés pour le projet de Police de l'Arc jurassien

M. Jean-Pierre Mischler (UDC) : Suite aux changements politiques des élections neuchâteloises, le Gouvernement jurassien a décidé d'interrompre le traitement du dossier de la création d'une police pour l'Arc jurassien.

L'arrêté octroyant un crédit de 395'000 francs à la Police cantonale jurassienne est retiré de la séance du Parlement de ce jour.

Divers experts et consultants ont été mandatés pour établir un rapport sur l'opportunité et la faisabilité d'une fusion des polices de l'Arc jurassien. D'où ma question au Gouvernement : quel est le montant actuel des crédits déjà enga-

gés et, d'autre part, est-ce que les mandats de ces divers consultants ont été interrompus ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Charles Juillard, ministre de la Police : Peut-être une précision, Monsieur le Député. Tout d'abord, ce n'est pas le Gouvernement qui a décidé unilatéralement de geler ce dossier pour l'instant mais c'est bel et bien en CGF, de concert avec le Gouvernement, que cette décision a été prise et que ce point a été retiré de l'ordre du jour d'aujourd'hui. Nous ne sommes pas les seuls à gérer ce dossier. D'ailleurs, il est dans les mains du Parlement actuellement et nous ne sommes plus maîtres ni du calendrier, ni de la suite à donner à ce dossier.

Cela dit, si le Gouvernement a discuté avec la CGF pour savoir ce qu'on allait faire de ce dossier, c'est – vous avez raison – suite à des déclarations d'un de nos collègues neuchâtelois nouvellement en charge du dossier, qui ne paraissait en tout cas pas suffisamment informé pour pouvoir adhérer totalement à ce projet. Pour ces raisons-là, le Gouvernement, avec la CGF, a convenu de dire : attendons de voir s'il y a toujours une volonté du deuxième partenaire parce que, dans un dossier comme celui-là, s'il n'y a qu'une volonté unilatérale, ça ne sert à rien d'aller plus avant.

En ce qui concerne les coûts, à ce jour, vous les trouvez aux comptes que nous discuterons tout à l'heure et vous avez certainement examiné avec attention ce document et, en faisant l'addition, on est à peu près à 150'000 francs sur l'année 2012. Je ne sais plus la page exacte des comptes mais vous trouvez ça dans le détail concernant le chapitre de la Police cantonale.

A ce stade, évidemment, comme le dossier est gelé, pour les experts qui sont sur mandat – qui ne sont pas engagés mais sont sur mandat – leur mandat est évidemment suspendu aussi parce que si on n'a pas la garantie de pouvoir les payer, on ne va pas continuer à travailler avec eux, en tout cas pour l'instant. Nous verrons par la suite ce qu'il en sera, lorsque nous aurons un signal du côté du canton de Neuchâtel. Un comité de pilotage est prévu encore avant les vacances pour définir la suite que nous allons donner à ce dossier.

M. Jean-Pierre Mischler (UDC) : Je suis satisfait.

Projet de village aéronautique à Bressaucourt

M. Jean-Luc Charmillot (PDC) : Lors de la dernière assemblée de la Société coopérative de l'Aérodrome du Jura, qui s'est tenue le samedi 8 juin, j'ai demandé aux promoteurs du village aéronautique l'évolution du projet. Ils m'ont indiqué que le dossier d'opportunité, comprenant un rapport du bureau CSD sur les eaux souterraines et le bruit, était dans les mains du Gouvernement depuis septembre 2012. Le dossier comprend aussi les prises de position de la Société coopérative de l'Aérodrome du Jura tout comme celle de la commune de Bressaucourt fusionnée avec Fontenais et celle de l'Office fédéral de l'aviation civile, chacune datant de 2009 et 2010 déjà.

Lors de la même assemblée, la SCAJ a pu confirmer que les difficultés rencontrées sont réglées. En effet, l'ensemble des créanciers ont été payés. Relevons l'engagement de chacun qui a permis ce résultat. En ce qui concerne le quotidien, les habitants demandant des améliorations quant au bruit rencontreront ces prochains jours des instan-

ces décisionnelles afin qu'une cohabitation acceptable s'instaure et que le calme revienne, surtout ces derniers jours !

Afin de consolider la pérennité de l'Aérodrome du Jura, il reste encore à améliorer son attrait commercial. Il ressort de l'engagement cantonal, au moment de sa réalisation, que cet outil aéronautique doit aussi servir au développement de notre région.

C'est à ce niveau qu'intervient le village aéronautique. Il va, jusqu'à preuve du contraire, dans le sens des objectifs du programme gouvernemental en cours et de la pérennité de l'Aérodrome du Jura.

Hier, en milieu d'après-midi, les promoteurs du village aéronautique m'ont informé qu'ils allaient recevoir la réponse gouvernementale par courrier et qu'elle était jointe au courriel. Hasard, effet anticipé de la question orale ? Peu importe.

Le Gouvernement demande aux promoteurs d'approfondir les questions liées aux eaux souterraines et au bruit, sans indiquer en quoi elles devraient être légalement complétées, ainsi que de renouveler la consultation de l'Office fédéral de l'aviation civile et de la nouvelle commune de Fontenais, qui se sont déjà exprimés.

Comme personne ne désire revivre ou faire subir à d'autres l'amère expérience du «Safety-Car», le Gouvernement jurassien peut-il nous confirmer que, lorsque ces quatre préalables seront acquis, il validera l'opportunité du village aéronautique, permettant enfin de débiter la procédure d'adoption d'une fiche du plan directeur ? Ou alors, simplement et honnêtement, qu'il dise qu'il ne souhaite pas ce village aéronautique ? Je le remercie de sa réponse.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Le dossier du Swiss Air Parc est un dossier extrêmement original. Il s'agit d'un projet qui conçoit une réalisation inconnue à ce jour en Suisse, jamais réalisée sous nos latitudes.

Vous avez raison de rappeler, Monsieur le Député, dans le préalable à votre question, qu'en ce qui concerne l'Aéroport du Jura – puisqu'on doit l'appeler comme ça même si on aime rester modeste; c'est sa classification légale d'après la Confédération – les choses se sont arrangées s'agissant de son exploitation et qu'en ce qui concerne plus précisément les vols, le bruit, dénoncés par des riverains, l'Office fédéral de l'aviation civile rencontrera prochainement ces derniers avec des autorités de la commune, auxquels seront associés les services de l'Etat même si, vous le savez et je le répète ici à cette tribune, les autorités cantonales suisses n'ont aucune compétence dans le domaine de l'exercice de l'aviation civile. Nous souhaitons néanmoins prêter notre concours.

Il faut dire ici également que ce projet est totalement indépendant de celui de la société de l'Aérodrome du Jura et qu'il s'agit tout autant d'un projet absolument privé dans lequel les pouvoirs publics ne sont pas intégrés, ne sont pas partie prenante. C'est-à-dire que quand nous sommes sollicités en tant que pouvoirs publics, nous agissons en tant qu'autorité, essentiellement autorité d'aménagement du territoire, autorité également de protection de l'environnement.

Et vous avez raison de rappeler qu'à l'automne 2012, un dossier permettant de dresser un rapport d'opportunité a été adressé à l'Etat par les promoteurs. Nous avons relevé un certain nombre de choses après plusieurs mois d'évaluation de la situation. Notamment, un rappel a été adressé récemment aux promoteurs de ce projet pour leur rappeler que ce-

lui-ci n'est pas conforme au plan directeur – mais vous le rappelez vous-même, il nécessiterait une modification de ce dernier – et c'est précisément dans ce contexte-là, à l'intérieur même de la procédure liée à l'aménagement du territoire, qu'un certain nombre d'éléments doivent encore trouver réponse.

Aujourd'hui, des éléments importants doivent être encore apportés en ce qui concerne la protection des eaux souterraines. Nous avons des rapports en ce qui concerne le régime des eaux souterraines mais nous n'avons pas les réponses aux questions spécifiques encore qui se posent à la protection des eaux souterraines, de même qu'en ce qui concerne le bruit. Et je vais détailler un peu plus avant ce que nous estimons devoir obtenir comme informations complémentaires en ce qui concerne cet aspect-là des choses.

Vous savez aussi que votre Parlement, ces derniers mois, a adopté un certain nombre de règles, ou plutôt de motions et de postulats concernant le mitage du territoire, la gestion de l'urbanisation, le régime de compensation dans le domaine de l'aménagement du territoire, la coordination du développement des zones habitables, etc., ce qui rend, avec le vote du peuple et des cantons suisses ce printemps sur la LAT, encore un peu plus aigu le soin à apporter à un dossier comme celui-ci.

Et c'est donc sur ces deux niveaux préalables que le Gouvernement fait connaître sa position aujourd'hui aux promoteurs en disant : aujourd'hui, nous n'avons pas la preuve encore qu'il est possible d'implanter, à proximité d'un aéroport, des habitations où vivraient des personnes exposées à des seuils de bruit ne respectant pas l'OPB. Alors, il est inutile de poursuivre les investigations tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas une certitude sur ce plan-là, qui nécessite notamment des avis fédéraux. Il en va de même en ce qui concerne les eaux souterraines.

Un dernier point sur lequel le Gouvernement a signalé aussi ses attentes, c'est bien sûr l'accord de la nouvelle commune. Puisque l'accord préalable était celui de l'ancienne commune, il est normal que les autorités d'aujourd'hui puissent nous faire savoir si elles restent ou pas sur la ligne que leurs prédécesseurs avaient adoptée. Et, surtout, et c'est l'élément le plus important, l'Office fédéral de l'aviation civile ne nous dit toujours pas si, aujourd'hui, des réalisations pareilles sont possibles. Alors, ouvrir un processus complet de modification du plan directeur cantonal sans que ces préalables n'aient obtenu de réponse et, sans qu'il faille considérer en aucune manière par là qu'il s'agit d'une chicane envers les promoteurs, c'est quelque chose que nous estimons être de l'ordre de la charrue devant les bœufs.

Aujourd'hui, nous en sommes là. Nous reprendrons l'examen, posément, de ce dossier à réception de ces informations-là et nous déciderons sur la base des informations qui auront été portées à notre connaissance. Je ne saurais aujourd'hui préjuger du sort de ce dossier. Je peux juste vous dire que le Gouvernement a décidé de poursuivre la procédure mais moyennant ces préalables-là.

M. Jean-Luc Charmillot (PDC) : Je suis partiellement satisfait.

Dépollution du site de Benteler avant la cessation des activités de l'entreprise

M. Carlo Caronni (PS) : Selon l'article paru récemment dans la presse locale, l'entreprise Benteler à Saint-Ursanne

va délocaliser sa production en 2014, voire en 2015. La décision devrait être prise cet automne. Selon la direction de l'entreprise, des propositions, négociées avec les représentants des employés, devraient être faites au personnel après les vacances d'été.

Par ailleurs, on sait que Benteler ne se soucie guère de l'environnement. En effet, l'entreprise est connue pour ses nombreux problèmes de pollution, auxquels elle a toujours eu de la peine à faire face.

Nous avons, dans notre Canton, l'exemple d'entreprises ayant quitté leur site sans le dépolluer. Cela ne doit plus se reproduire. Il incombe donc à l'entreprise polluante d'effectuer les travaux nécessaires à l'assainissement des lieux avant de quitter le Jura.

Quelles mesures de contrôle le Gouvernement envisage-t-il de prendre pour que Benteler dépollue son site avant son départ de sorte que les substances nuisibles à l'environnement soient définitivement éliminées ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Nous avons appris comme vous, par la presse, que Benteler nourrissait certains projets – si on ose appeler ça ainsi – pour son site de production de Saint-Ursanne. Nous l'avons appris parce que l'entreprise a donné des informations à ses travailleurs et à ses cadres.

A réception de cette information, nous sommes intervenus très rapidement auprès de ladite entreprise pour les rencontrer. Parce que ce que nous avons compris, comme vous, qu'en 2014 Benteler envisageait de ne plus se trouver sur le site. Autrement dit, des choses qui semblent de l'ordre de préparatifs pour quitter assez précipitamment un site qui est l'objet de tout notre intérêt, de toute notre attention.

D'ailleurs, vous vous souvenez que, suite à l'incendie qui s'était produit un jour même de Parlement, au mois d'octobre 2012, dans la foulée, le Gouvernement avait très rapidement convoqué la direction de Benteler ainsi que tous les partenaires concernés, tant en ce qui concerne les services de l'État que les organes de défense contre le feu, l'Établissement cantonal d'assurance et autres, pour faire un point de situation. Au cours de ce point de situation, on a pu, Monsieur le Député, jauger de manière très précise ce que présente comme problématiques le site même de Benteler à Saint-Ursanne. Après avoir ciblé de manière précise ces différents enjeux, nous les avons listés dans une décision rendue en bonne et due forme au mois de décembre, qui impose à l'entreprise de prendre un certain nombre de dispositions.

Alors, il y a des dispositions qui concernent les conditions d'exploitation mêmes de l'entreprise. Je prendrais par exemple le cas du renforcement indispensable du corps de service du feu interne à l'entreprise. Il y en a d'autres qui s'inscrivent sur la plus longue durée, qui concernent les perspectives de dépollution même du site. Tout ceci s'intégrant à l'intérieur d'un concept destiné à protéger la population, les travailleurs et l'environnement en général.

Cette décision n'a fait l'objet d'aucun recours et, la semaine passée, je peux vous dire que nous avons rencontré, pour la première fois, les propriétaires du site de Saint-Ursanne. Non pas de hauts responsables qui nous viennent d'Allemagne ou d'Autriche, qui ne sont pas les mêmes que ceux que nous avons vus l'année passée ou l'année d'avant, mais véritablement le propriétaire du site de Saint-Ursanne, qui est en même temps l'exploitant d'une entreprise suisse

à Saint-Gall qui a une activité déployée dans toute la Suisse, y compris en Suisse romande, propriétaire qui a manifesté son souci d'agir conformément à la législation s'agissant de l'avenir de ce site. Parce que les choses ne sont pas aussi linéaires que la presse les a présentées. Pour Benteler, il y a maintenant trois possibilités suite au choix qu'elle nous a informés avoir pris récemment. C'est tout d'abord vendre le site et continuer la production sur place. Ce serait délocaliser éventuellement la production de ce site ou, dans tous les cas, continuer jusqu'à la cessation, à un horizon qui est fixé bien au-delà de 2014 compte tenu des différents contrats en cours auprès des commanditaires de l'entreprise dans le domaine de l'automobile.

Donc, les choses ne se précipitent pas si vite. Néanmoins, j'ai pu prendre acte personnellement, avec mon collègue Michel Probst qui était dans la délégation qui a reçu ces personnes, de la volonté exprimée par elles-mêmes de ne pas se soustraire à leurs obligations en ce qui concerne l'environnement. Je vous réponds sur ce terrain strictement délimité. Et, dans tous les cas de figure que nous avons pu évoquer en sa compagnie ainsi qu'en celle du mandataire dont il était escorté ce jour-là, il y a plusieurs options qui s'ouvrent pour ce site. Elles ont toutes été rappelées dans la décision du mois de décembre. Il y en a une qui, à nos yeux, n'existe pas, c'est celle de Benteler qui part en laissant un site pollué à la charge des pouvoirs publics.

Et, depuis le mois de décembre de l'année dernière, nous accompagnons l'entreprise dans les différentes démarches de mise en conformité avec les éléments de la décision. Celle-ci ne nous a montré en aucune manière avoir l'intention de s'y soustraire. Au contraire, les nouveaux filtres qui doivent équiper pour la production, ces prochaines années, les différentes unités qui posaient des problèmes olfactifs dans le voisinage sont en passe de livraison et d'installation; on nous l'a confirmé encore récemment. Donc, nous suivons très attentivement la situation. Nous allons faire en sorte que, quelle que soit l'issue de l'entreprise, le canton du Jura ne se retrouve pas avec un site à dépolluer à ses frais. Une entreprise suisse en est la propriétaire; elle en est le meilleur garant.

M. Carlo Caronni (PS) : Je suis satisfait.

Position du Gouvernement sur le projet de construction d'un deuxième tube au Gothard

M. Christophe Terrier (VERTS) : Le Gouvernement de notre Canton a été consulté par les autorités fédérales au sujet du projet de construction d'un second tube au tunnel du Gothard. Il soutient la proposition du Conseil fédéral et désapprouve le prélèvement d'un péage spécifique au Gothard.

L'initiative populaire «Pour la protection des régions alpines contre le trafic de transit», appelée «Initiative des Alpes», a été acceptée en 1994 par les citoyens suisses mais rejetée dans le Jura.

Par respect de la décision populaire de 1994, le Conseil d'État du canton de Berne est catégoriquement opposé au deuxième tube. Il est d'autre part en faveur du transfert du trafic de la route au rail et d'un péage au Gothard.

Notre question : la décision populaire de 1994 ne devrait-elle pas être respectée par le Gouvernement du canton du Jura, à l'image de celui de Berne ? Comment le Gouvernement justifie-t-il sa prise de position ? Le Gouvernement

n'est-il pas en faveur d'un transfert du trafic de la route au rail ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : C'est exact, le Conseil fédéral s'est livré récemment à une consultation s'agissant de l'avenir du tunnel du Gothard, dont tout le monde sait qu'il présente aujourd'hui un niveau d'obsolescence qui requiert des travaux impératifs à un horizon temps relativement restreint ou sa fermeture. Et c'est dans ce contexte-là que le Conseil fédéral a consulté les cantons, notamment en ouvrant un espace de dialogue ce printemps encore entre le DETEC et la Conférence des directeurs des Travaux publics réunis in copore à Berne, et nous avons pu échanger pour prendre connaissance des différents arguments à l'appui des variantes proposées par le Conseil fédéral. Et c'est sur la base de ces informations détaillées, que peut-être vous ne possédez pas, que le Gouvernement jurassien a pris sa position dans le cadre plus formel qui a suivi de la consultation à l'appui de ce projet-là.

Finalement, après avoir évalué l'ensemble de la situation, le Gouvernement jurassien s'est rangé à l'avis du Conseil fédéral. Je vous le décris succinctement. Nous sommes favorables à ce que des travaux puissent être entrepris sur le Gothard en vue de l'assainir; c'est une chose qui est évidente parce que la question peut même se poser sur ce plan-là. Nous sommes favorables à ce que l'orientation prise par ces opérations d'assainissement soit celle du percement d'un deuxième tube, pour plusieurs raisons : percer un deuxième tube permet de continuer de laisser passer le trafic dans le tube actuel sans interruption quand on connaît les volumes que cela concerne qui touchent le trafic nord-sud extrêmement important pour l'Europe et pas seulement pour la Suisse. Ensuite, une fois le deuxième tunnel percé, le premier peut être soumis à des opérations d'assainissement de sorte que nous nous retrouvions à la fin avec deux tunnels dont une seule voie de direction n'est empruntable de manière à ce que les prescriptions tirées de l'initiative populaire de 1994 puissent être respectées. Nous ne voulons pas deux tubes bidirectionnels. Nous ne voulons pas accroître la cadence sur cet axe-là. Nous voulons simplement que les travaux se déroulent dans un certain ordre, avec un coût qui, dans cette variante-là, ne sera pas supérieur à celui qui aurait pu être envisagé en maintenant exclusivement une variante monotube, tout en respectant les tenants et aboutissants de l'initiative populaire sur la protection des Alpes de 1994.

Pour des questions de sécurité, de continuité, de coût aussi, le Gouvernement jurassien s'est rangé à l'option retenue par le Conseil fédéral.

Maintenant, le Gouvernement bernois a son avis. J'espère que vous ne regrettez pas trop le Gouvernement bernois pour autant ! Celui-ci est «rose-vert» et ce n'est finalement pas très étonnant que les choses se présentent de cette manière-là au sein de cet exécutif qui agit tout à fait souverainement.

Mais je voudrais attirer votre attention sur un autre élément. Nous habitons à un bout de la Suisse, le nord-ouest de la Suisse. Vous savez les difficultés auxquelles, potentiellement, nous allons nous heurter prochainement s'agissant de notre position sur le réseau national ferroviaire; on parle ici de déplacements humains. Et, donc, que ce soit dans le domaine ferroviaire ou dans le domaine routier, le canton du Jura a aussi une perception de sa propre situation, qui lui fait dire que la dernière des choses que nous souhaiterions,

c'est être mis hors jeu. Or, qu'est-ce que l'on constate ? L'hypothèse ou l'option qui privilégierait qu'on répare le tube actuel sans en percer un autre simultanément entraînerait obligatoirement et pendant près de deux ans le transfert du trafic routier qui emprunte actuellement le tunnel sur le col. Je vous laisse imaginer à quoi cela ressemble, avec un hiver comme nous avons eu jusqu'ici, pour le canton du Tessin qui, de ce fait, serait coupé de la Suisse pendant près de deux ans. Et le canton du Jura, qui a acquis son autonomie de haute lutte, qui est entré dans l'alliance confédérale avec l'appui éclatant du peuple tessinois en 1978, pour ces considérations-là, qui valent aussi bien que celles sur l'initiative des Alpes, qu'il faut modérer ensemble, a retenu cette hypothèse qui – encore une fois, je le répète – n'a absolument pas pour but de contourner les décisions populaires prises sur le plan fédéral en 1994.

M. Christophe Terrier (VERTS) : Je suis partiellement satisfait.

Invitation du canton de Berne comme hôte d'honneur du Marché-Concours national de Saignelégier

M. Frédéric Juillerat (UDC) : Depuis plus d'un siècle, le Marché-Concours de Saignelégier a lieu le deuxième week-end d'août. Cette manifestation, avec plus de 50'000 entrées, reste une des meilleures publicités pour notre Canton.

Cette fête d'importance nationale a la particularité d'inviter le président de la Confédération et un canton hôte d'honneur, représenté par une importante délégation ainsi qu'un nombreux public. Les retombées touristiques ne sont pas négligeables.

Seul le canton de Berne n'a jamais été invité. Le Gouvernement n'est, semble-t-il, pas très enclin à le voir défilier !

Dès lors, ma question est toute simple : le Gouvernement entend-il donner sa bénédiction au comité d'organisation du Marché-Concours pour qu'il puisse inviter le canton de Berne et ainsi enterrer définitivement cette vieille hache de guerre ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Michel Probst, président du Gouvernement : Je ne sais pas s'il y a une hache de guerre. Je ne vais pas bénir ici bien sûr et ailleurs le comité d'organisation. J'imagine bien qu'il n'a pas besoin de cela.

Mais ce que je tiens encore une fois à rappeler, c'est qu'il appartient au comité d'organisation du Marché-Concours de choisir ses invités. Néanmoins, il est clair que nous pouvons faire des recommandations et je vais faire la recommandation d'inviter bien entendu le Gouvernement bernois lorsque le comité d'organisation le souhaitera.

M. Frédéric Juillerat (UDC) : Je suis satisfait.

Que des recettes sans alcool dans le livre de cuisine utilisé pour l'économie familiale à l'école !

M. Raoul Jaeggi (PDC) : Je suis allé récemment acheter ce livre dans une librairie de la région parce que je ne croyais pas ce qu'on m'avait dit et je voulais vérifier par moi-même. Pour ceux qui ne sauraient pas ce que c'est, c'est le livre que les écoliers reçoivent. C'est le livre qui sert à leur enseigner la cuisine. C'est d'ailleurs à propos puisque les élèves qui sont au fond de la salle l'auront dès l'année prochaine.

Ce livre, pour ceux qui ne le connaîtraient pas, est un livre vraiment bien fait. D'une part parce que les recettes qui sont dedans sont expliquées d'une manière agréable et facile à lire et d'autre part parce que c'est la cuisine de chez nous, c'est la cuisine de ma maman, de ma grand-maman aussi. Et c'est un livre qui s'adresse aux écoliers mais aussi aux adultes parce que, souvent, les écoliers le conservent et même certains, comme moi, vont l'acheter pour leur usage personnel.

Quand je dis qu'il est bien fait, je devrais dire «était bien fait» parce que, dans celui-ci, on constate que de nombreuses recettes ont disparu. Il n'y a plus de jambon au madère. Il n'y a plus de coq-au-vin; pour un végétarien comme moi, ce n'est pas très grave ! Il n'y a plus de poire au vin. Par contre, il n'y a plus de crêpe suzette, il n'y a plus de vin blanc pour le déglacage ni pour les sauces aux champignons. En fait, toutes les références à l'alcool ont disparu de cet ouvrage. On a enlevé toutes les recettes où il y avait de l'alcool. La fondue, on n'a pas eu cette audace et on a donc remplacé le vin blanc par du jus de pomme.

Si le but est de lutter contre les excès, est-il atteint par des idées si saugrenues que celle-ci ? N'a-t-on pas commis ici un excès plus grave qui décrédibilise la vraie lutte et la prévention contre la consommation d'alcool chez les jeunes ? Le canton du Jura a-t-il participé ou cautionné l'élaboration de cette version de ce livre ? Et plus précisément la question : est-il possible d'obtenir encore l'ancienne édition ou, à défaut, serait-il possible de faire modifier la prochaine édition et de redevenir raisonnable ? Merci de votre réponse.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : Ce sera la séquence culinaire.

Non, ni Gouvernement jurassien ni le canton du Jura n'a cautionné cette aventure. D'ailleurs, ce n'est pas tout récent. Je me suis documenté dès lors sur le «Croqu'Menus». C'est ainsi depuis l'édition 2010.

Le «Croqu'Menus» n'est pas une singularité romande. C'est en fait la traduction du «TipTopf». Ainsi, c'est au niveau de la Suisse alémanique qu'est apparue la nécessité de supprimer les recettes avec l'alcool.

Maintenant, je ferais deux distinctions. Tout ce qui est de l'ordre de la prévention par rapport aux méfaits ou aux ravages de l'alcool parce que, ça, on ne peut pas juste en rire. Et je pense qu'on oublie qu'entre le «Croqu'Menus» et les élèves, il y a une enseignante ou un enseignant (c'est plutôt une enseignante) en économie familiale qui peut expliquer. Et je rejoins les préoccupations de Monsieur le député Jaeggi sur le fait qu'il n'y a pas lieu de tout supprimer d'un livre de cuisine mais, par contre, qu'on peut, dans un rôle de médiation, dire que si on est dans une famille où il y a quelqu'un qui est dépendant de l'alcool ou autre, on peut effectivement utiliser d'autres produits. Parce que, à une certaine époque, on avait même soumis la question au chimiste cantonal, qui nous avait indiqué qu'effectivement, des résidus d'alcool ne sont pas si anodins que cela. Si une personne est dépendante de l'alcool ou a une allergie, ça pourrait poser problème. On avait, en 2007, écrit aux enseignantes en économie familiale pour leur recommander d'informer les élèves et de leur dire que l'alcool pouvait être utilisé très très modérément dans les plats mijotés. Je ne vais pas vous faire l'apologie de ce qu'est un plat mijoté avec alcool ou non, ni les flambages ou autres glaçages.

Mais, maintenant, très sérieusement, ce n'est pas un moyen d'enseignement romand. C'est vraiment un livre de cuisine, un support qui a été adopté, à ma connaissance, par la plupart des cantons romand et suisses alémaniques. J'ai vérifié : il n'y a pas de rédactrice jurassienne dans le «Croqu'Menus».

Je suis prête à poser la question pour réintroduire des recettes qui font partie du patrimoine culinaire suisse mais qu'il y ait, en amont du «Croqu'Menus», toute une information sur les méfaits de l'alcool et, comme pour d'autres produits, une recommandation d'une utilisation modérée. A ce niveau-là, je pense que l'école joue son rôle. Parce que où vous avez raison, en tout cas je le souhaite, c'est que le «Croqu'Menus» accompagne les filles, et désormais les garçons (je m'en réjouis), assez longtemps dans leur vie. A ce niveau-là, plus tard, lorsqu'ils voudront faire des crêpes suzette, ce sera dommage s'ils ne trouvent pas la recette.

En résumé, nous ne pouvons pas supprimer cette édition ou dire que la prochaine aura des recettes avec alcool mais nous allons voir avec le comité de rédaction, qui est en Suisse alémanique, si l'on peut avoir une attitude moins hygiéniste mais une attitude cohérente et correcte en termes de prévention.

M. Raoul Jaeggi (PDC) : Je suis satisfait.

Amélioration de l'attractivité de la zone Innodel et possible changement d'affectation

M. Gilles Froidevaux (PS) : Lors de notre dernière séance, le ministre de l'Economie a répondu à une question du groupe UDC au sujet du bâtiment medtech créé par Creapole sur les terrains d'Innodel entre Delémont et Courrendlin.

S'inquiétant du manque d'occupation du bâtiment et des terrains, Thomas Stettler a demandé fort pertinemment au ministre les mesures que son département entendait prendre pour remédier à cette situation.

Dans sa réponse, le ministre a tenté de m'impliquer dans ce bilan négatif en rappelant et en soulignant mes anciennes fonctions à la présidence d'Innodel. Mais il a eu la mémoire bien sélective. Il a par exemple oublié de rappeler que j'ai pris mes fonctions de président d'Innodel après la votation populaire organisée dans les quatre communes concernées pour libérer les crédits de réalisation. Il a omis également de préciser que j'ai hérité de ce dossier de mes prédécesseurs et notamment de M. Yann Barth, élu PLR, aujourd'hui directeur de Creapole, qui a présidé Innodel durant quatre ans de 2001 à 2005. C'est sous sa présidence que le concept a été développé, puis arrêté.

L'idée n'est pas ici de m'engouffrer dans une polémique stérile. Le débat politique mérite bien mieux que des réponses approximatives.

Ce qui importe en revanche, c'est de réfléchir comment améliorer l'attractivité du site en question. Et pour cela, nul besoin de se renvoyer les responsabilités. Il suffit d'engager une concertation pour déterminer si oui ou non, collectivement, Etat et communes, nous n'avons pas péché par excès d'optimisme en voulant privilégier à tout prix les technologies médicales. Oui, peut-être que nous nous sommes tous trompés.

Dans ce domaine d'activité, le Jura n'est pas facile à promouvoir. Nous devrions donc nous demander s'il ne serait

pas dans notre intérêt de concentrer nos efforts sur la région en cherchant prioritairement à développer les entreprises jurassiennes. La réalisation de ce postulat devrait peut-être nous inciter à réviser les options arrêtées, notamment, par exemple, en ce qui concerne l'affectation qui avait été décidée à l'époque pour les bâtiments et terrains d'Innodel.

Le président : Monsieur le Député, veuillez poser votre question !

M. Gilles Froidevaux (PS) : C'est d'ailleurs une question que je vous pose, Monsieur le Ministre : envisagez-vous cette introspection pour déterminer s'il y a lieu de changer le profil de la zone d'activités d'Innodel ? Je vous remercie de votre réponse.

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : C'est vrai que la première partie, Monsieur le Député, vous appartient. Moi, je vais aller à l'essentiel qu'est le développement de l'économie jurassienne.

Vous savez très bien, parce que je ne vais pas répéter qui a été président, à qui vous avez succédé, ce n'est pas ça l'intérêt. L'intérêt, c'est de rappeler qu'effectivement, aujourd'hui, nous avons des entreprises dynamiques, des investisseurs qui s'intéressent à nous. J'ai déjà eu l'occasion de dire ici qu'il y aura, à l'aune 2017, la création – si tout va bien et qu'il n'y a pas de récession, ce que personne ne souhaite évidemment – de 2'000 emplois, dont 1'600, il est vrai, dans les domaines porteurs liés à la microtechnique. Et lorsque je parle de microtechnique, je parle bien sûr également d'horlogerie.

C'est vrai que, dans le domaine des medtechs, puisque vous faites allusion à cela, c'est beaucoup plus difficile. Ça prend davantage de temps. Et je l'ai déjà dit : lorsque vous avez une entreprise horlogère qui s'implante, comme Swatch Group, qui a déjà engagé 200 personnes sur Boncourt, dont 60 %, selon le directeur d'ETA, provenant de la Suisse en général et du Jura en particulier, ce qui est important. Vous me permettez ainsi de le dire puisqu'on nous disait que les principaux engagements seraient des engagements frontaliers. Lorsque l'on parle de 200 personnes, c'est beaucoup plus marquant que dans les technologies médicales où on parle de deux ou trois personnes qui vont être employées au début.

S'agissant de la réflexion à apporter, je tiens à rappeler encore une fois qu'Innodel appartient aux communes et que la Promotion économique, et pas seulement Créapole, est fortement liée aux zones puisque c'est à la Promotion économique et à Créapole également de faire la promotion de cette zone-là. Et ils le font, même si ça prend davantage de temps.

Pour répondre à votre question concernant les différentes affectations, c'est vrai qu'il y avait une affectation dans le domaine des technologies de l'information dans les Franches-Montagnes. Là, il y a une occupation du Media-Lab de 80 %. Ensuite, à Porrentruy, il y a l'insertion d'une partie du Technopôle dans l'agrandissement de l'école technique et ceci porte sur les microtechniques. Et, ici, les technologies médicales, notamment par rapport à la vision que nous avons s'agissant du développement avec Bâle.

Mais il est clair qu'au travers du sixième programme de développement économique, nous aurons à nous poser – nous aurons l'occasion d'en débattre – les questions qui portent sur d'autres réflexions : est-ce qu'on doit attendre

que les technologies médicales viennent ou bien est-ce qu'on peut imaginer que d'autres entreprises, qui ne sont pas dans ces secteurs-là, puissent également être implantées sur cette zone ?

M. Gilles Froidevaux (PS) : Je suis partiellement satisfait.

Le président : Pour la question suivante, je passe la parole à Monsieur le député Didier Spies.

M. Didier Spies (UDC) (de sa place) : La question a déjà été posée !

Mécontentement des agriculteurs et des entreprises contrôlés face à l'intransigeance du SCAV

M. Yves Gigon (PDC) : Après le passage du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (dit SCAV), notamment après le passage de la vétérinaire cantonale et de son inspectrice, les agriculteurs s'insurgent, les restaurateurs se révoltent, les bouchers hurlent et les laiteries ferment !

Ces acteurs de la vie économique locale ne contestent pas les contrôles obligatoires et les prescriptions législatives. Mais ce qui est contesté, c'est l'intransigeance, le manque de souplesse et de tact d'un tel service. Cela risque de mal finir !

Il y a la loi, l'esprit de la loi et l'application de la loi. Une telle attitude du service précité doit cesser. Le mécontentement est grandissant !

Face à ce constat, je remercie le Gouvernement de répondre aux questions suivantes : êtes-vous au courant d'un tel mécontentement des entreprises concernées au regard de l'attitude du SCAV ? Si oui, pensez-vous donner des directives pour que cesse cette intransigeance dans l'application de la législation ? Il en va de la survie de nos exploitations régionales et de la défense des produits régionaux.

M. Michel Thentz, ministre : Il va de la survie des producteurs locaux qu'ils produisent des produits de qualité, raison pour laquelle le Gouvernement, le chef de département et, au-delà, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires fait en sorte que les produits de qualité soient garantis. En ce sens, il est important que les uns et les autres jouent le jeu pour faire en sorte que l'image du Jura, qui est non seulement l'image d'un pays d'horlogerie, de machines-outils mais d'abord et aussi un pays qui véhicule une image agricole, avec des produits alimentaires et gastronomiques connus loin à la ronde, que ce pays-là puisse être certain d'offrir aux citoyennes et aux citoyens, d'offrir aux touristes de passage des produits de qualité.

Imaginez – mais je crois l'avoir déjà dit ici une fois ou l'autre – imaginez un problème de produit frelaté, un problème d'hygiène alimentaire, une série de maladies qui se développent dans la population et auprès des touristes : que diriez-vous ? Comment affirmeriez-vous ici à la tribune que le Service de la consommation et des affaires vétérinaires et donc le département en question n'a pas fait le travail qu'il a à faire ? Nous avons à travailler aux côtés des producteurs. Nous avons à travailler pour les accompagner, pour les conseiller, pour également, au besoin, les surveiller – c'est le travail du département et du Service de la consommation et des affaires vétérinaires – et, au besoin, de les sanction-

ner. C'est normal; ça fait partie du travail des uns et des autres. Il est important.

Je crois savoir qu'il y a de nombreux producteurs qui sont contents de voir arriver le Service de la consommation et des affaires vétérinaires pour contrôler leur manière de faire, pour faire en sorte que celle-ci soit conforme aux exigences, pour assurer aux citoyennes et aux citoyens de ce Canton d'avoir à disposition des produits agricoles de qualité.

Certes, ça n'est pas forcément évident de se faire suivre ou pister lorsqu'on a des problèmes de production, mais, une fois de plus, si c'est le prix à payer pour avoir des produits de qualité, en tant que chef de département en charge de la consommation et des affaires vétérinaires, je souhaite que la loi soit appliquée. Je l'ai dit ici en répondant à une question de même teneur, si j'ai bonne mémoire au Parlement dernier, qu'il s'agit de faire preuve d'entregent et de souplesse dans la manière d'intervenir mais, sur le fond, nous avons toutes et tous à y gagner. Et les producteurs, les bouchers, boulangers, agriculteurs en premier lieu, nous avons toutes et tous à faire en sorte que les produits qui sont fabriqués sur notre territoire le soient de la plus belle manière possible. J'ai foi en les produits du terroir jurassien. J'ai foi en la qualité de leurs produits. Il faut donc faire en sorte que ceux-ci ne présentent aucun défaut, raison pour laquelle nous avons à faire en sorte que le Service de la consommation et des affaires vétérinaires puisse faire son travail dans les meilleures conditions possibles.

M. Yves Gigon (PDC) : Je ne suis pas satisfait.

Eventuels risques liés à l'installation de panneaux photovoltaïques

M. Michel Choffat (PDC) : Si l'on peut se réjouir de la pose de panneaux photovoltaïques sur de nombreux bâtiments de la région, grâce à une prise de conscience (entre autres) du risque d'une pénurie d'énergie, il est des effets négatifs, semble-t-il, qui n'auraient pas été pris en compte ?

Dès lors, le Gouvernement peut-il nous renseigner des dangers encourus, en cas d'incendie ou de grêle par rapport aux risques d'électrocution ou aux émanations de gaz, pour les hommes du feu et pour la population alentour ?

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Oui, ces effets négatifs sont désormais pris en compte. Il y a eu une période de flottement au début de la grande diffusion de panneaux photovoltaïques mais le Gouvernement peut vous rassurer, Monsieur le Député, il existe aujourd'hui un certain nombre de prescriptions, de cadres offerts aux professionnels, aux acquéreurs ou aux exploitants de ces équipements, qui permettent de garantir la sécurité.

Je citerai ici en premier lieu le guide de protection incendie édité par l'Association des établissements d'assurance incendie, association à laquelle l'ECA Jura par exemple est affilié. Ce guide consacre tout un chapitre à la protection contre les électrocutions et les arcs électriques en cas d'intervention du service du feu, pour les hommes et les femmes du service du feu. Il consacre également différents éléments en relation avec ces interventions-là, qui ne touchent pas seulement la problématique de l'électrocution mais aussi celle de la chute de panneaux ou alors encore celle d'émanations toxiques dans les gaz de combustion ou les fumées.

Il existe également, édité par Swiss Solar, l'Association suisse des professionnels de l'énergie solaire, un document intitulé «Papier sur l'état de la technique», qui définit précisément les risques et les mesures de protection à l'intention des professionnels, à l'intention des installateurs mais aussi à l'intention des exploitants, des propriétaires de telles installations. Ce guide répertorie, pêle-mêle, des prescriptions relatives au nombre, à la nature des panneaux qu'on peut installer par m², selon telle orientation, sur tel emplacement, sur la manière de poser les conduites, de les isoler très précisément, notamment en relation avec le risque incendie, la signalisation de ces différents équipements sur les panneaux électriques, les onduleurs et autres éléments en relation avec leur exploitation.

Et puis, il faut se rappeler surtout, Monsieur le Député – en préambule, j'aurais dû commencer par ça – le fait que toute installation, une fois posée, nécessite que le requérant avise l'état-major des pompiers pour annoncer cette installation de sorte que, dans le cadre de l'évaluation des risques auxquels une intervention du service du feu peut se heurter, cet élément soit intégré dès le départ.

On peut le dire aujourd'hui, la question même du danger que peuvent faire courir de telles installations est réglée d'une part, puis prise en compte tant en ce qui concerne les établissements cantonaux d'assurance qu'en ce qui concerne les installateurs, qu'en ce qui concerne les exploitants et surtout les hommes et les femmes du service du feu, de sorte qu'aujourd'hui cette situation paraît représenter la meilleure maîtrise de risque possible compte tenu de la spécificité de ces équipements en l'état actuel de la technique.

M. Michel Choffat (PDC) : Je suis satisfait.

3. Election d'un membre de la commission de gestion et des finances

Le président : Nous avons reçu la démission de Monsieur le député Pierre Brülhart comme membre de la commission de gestion et des finances avec effet au 15 juin. Nous devons donc ce jour procéder à son remplacement. Le groupe socialiste propose d'élire, comme membre de cette commission, Monsieur le député Jâmes Frein. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Conformément à l'article 66, alinéa 9, de notre règlement, Monsieur Frein est élu tacitement. Nous lui souhaitons de fructueux débats au sein de cette commission et remercions Pierre Brülhart pour son engagement.

4. Rapport du Gouvernement «Construire ensemble un nouveau canton : la région jurassienne face à son avenir»

M. Michel Probst, président du Gouvernement : Le 4 juin, le Gouvernement a rendu public son rapport annuel au Parlement relatif à l'évolution du dossier institutionnel jurassien. Dans le document intitulé «Construire ensemble un nouveau canton : la région jurassienne face à son avenir», il dresse le bilan de la souveraineté cantonale jurassienne, bilan sur lequel nous fondons effectivement et unanimement l'espoir de reconstituer l'unité du Jura. Ce jour, j'ai l'honneur, au nom du Gouvernement, de rappeler les grandes lignes et de souligner les principes qui sous-tendent l'action de l'Etat au sujet d'une question aussi essentielle.

En premier lieu, je voudrais dire que si le rapport a pu être considéré par certains comme méprisant ou condescendant à l'égard du Jura bernois, c'est à tort qu'il a subi pareilles critiques. Il n'a jamais été dans nos intentions de porter le moindre regard inamical sur la région et faire un procès au Gouvernement à ce sujet est inconvenant. Le Gouvernement a simplement voulu, certes avec enthousiasme, bien compréhensible par ailleurs, montrer à quel point l'image que l'on donne parfois du canton du Jura est loin de correspondre à la réalité. Il a voulu insister sur les avantages considérables que la souveraineté cantonale procure à toute région consciente de ses atouts et désireuse de les mettre en valeur et en action. C'est à un constat objectif qu'il a procédé, à partir duquel nous pouvons témoigner des convictions qui inspirent notre réflexion.

Rappelons-nous, Mesdames et Messieurs les Députés, que le canton du Jura est parti de peu de chose pour s'affirmer parmi les cantons confédérés. De ce point de vue, dire ce qui lui est arrivé en espérant que cela arrive à l'ensemble de la région jurassienne ne procède d'aucune arrogance ni d'aucun préjugé à l'égard du Jura bernois. Il n'y a là qu'un empressément à prétendre que le «mieux» peut nous concerner tous au gré d'un partage de pouvoirs étendus, liés à l'exercice de la souveraineté étatique.

C'est cette réflexion-là que, librement, paritairement, démocratiquement, une Assemblée constituante est invitée à promouvoir et à organiser.

C'est à cette réflexion-là que le Gouvernement entend appeler la jeunesse à s'intéresser, souhaite lui dire à quel point la chance qui lui est offerte mérite d'être saisie. Créer un nouvel Etat au XXI^e siècle, en dessiner les contours à l'aune de la modernité présente et des attentes légitimes des générations montantes, n'y a-t-il pas là de quoi s'emballer et s'impliquer ?

La définition de nos conditions de vie de demain, la réalisation des rêves d'aujourd'hui, les ambitions nourries de part et d'autre de l'appartenance cantonale : un processus démocratique en offre désormais la possibilité à ces jeunes que l'on voit par ailleurs s'exprimer en de multiples domaines, à ces talents dont le Jura entier regorge dans nos usines, dans nos écoles, sur nos scènes de théâtre ou dans le sport notamment ! Puisse-t-elle, cette opportunité-là, secouer les consciences et provoquer une adhésion collective en dehors de laquelle la chance dont on parle se dissipera comme brouillard au soleil, ne laissant derrière elle que des regrets.

Parlons-en, dès lors, de cette souveraineté cantonale, de cette autonomie d'action garante de l'idéal démocratique des Jurassiens depuis le 1^{er} janvier 1979. Qu'a-t-elle produit de positif ? De quelles lacunes est-elle comptable ? Il faut parler du bon et du moins bon. Y regarder de près au présent pour classer le passé et invoquer l'avenir, sans rien oublier de ce que nous sommes et d'où nous venons, telle est la démarche du Gouvernement jurassien.

A un moment de notre histoire, la volonté des hommes s'est opposée à la sauvegarde de l'unité du Jura. Chacun en a pris acte, sans renoncer à ses convictions ni à ses droits fondamentaux. Que s'est-il donc passé dans le Jura bernois pour qu'on craigne à ce point d'accompagner le sens de l'histoire ? Ce n'est ni le moment ni l'endroit de prétendre apporter une réponse définitive à cette question. C'est par contre le moment de lever les doutes sur les peurs irrationnelles pour permettre au regard de se lever, de s'élever vers un horizon dégagé, prêt à accueillir les propositions neuves d'aujourd'hui.

Contrairement à ce qui a été souvent dit, la création du canton du Jura ne s'est pas transformée en «aventure», et si elle l'a été tout de même, elle fut belle. Elle a permis au Jura de déployer des trésors d'imagination et de collecter des efforts individuels et collectifs gigantesques. Oui, le Jura a travaillé dur pour trouver sa place mais il y est parvenu et ne le regrette pas. Après s'être donné une Constitution considérée comme exemplaire à plus d'un titre et résolument moderne pour l'époque, le canton du Jura s'est mis à la tâche, avec détermination, avec enthousiasme. Ses institutions ont trouvé leur rythme de croisière au bout de très peu de temps, son économie a fonctionné sans heurts, de nouvelles infrastructures sont nées au gré d'un effort de rattrapage considérable. En tous domaines, le Jura s'est développé à un rythme soutenu et, d'une certaine manière, a forcé le respect, en témoigne la presse de l'époque.

Bien entendu, l'objectivité commande, avec modestie, de dire que nous n'avons pas réussi en tout, que nous n'avons pas réussi sur tout. Comme d'autres, nous avons des défauts, des faiblesses et nos bisbilles partisans; comme d'autres, nous avons nos doutes. Mais il y a une chose qu'on ne nous reprochera ni reprochera jamais : c'est la gouvernance de nos propres affaires et la certitude de pouvoir agir sur l'évolution de nos rapports avec nos voisins, comme sur celle de notre rang au sein d'un Etat fédéral qui bouge, qui se recompose et s'adapte. Nous avons beaucoup à donner au fédéralisme helvétique parce que nous avons encore en mémoire la rudesse du labeur qui nous fait accéder à la souveraineté cantonale.

Regardons donc avec objectivité, Mesdames et Messieurs les Députés, ces atouts que l'on tire de nos compétences décisionnelles, de notre capacité d'intervention au niveau suisse ou encore de notre présence et de notre visibilité à l'extérieur. Que ce soit au sein des nombreuses commissions et délégations parlementaires fédérales, que ce soit parmi les instances internationales de proximité – que l'on songe par exemple à notre présence active au sein de la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest, du Conseil du Rhin supérieur ou de la Conférence transjurassienne – que ce soit dans les conférences des gouvernements cantonaux, que ce soit à travers les accords de coopération au cœur de la Francophonie institutionnelle, le canton du Jura est un partenaire reconnu et respecté, un partenaire sachant défendre ses intérêts et ne manquant pas d'avancer ses propositions. Seule la souveraineté cantonale lui permet d'œuvrer à la considération qui lui est désormais portée, à son rayonnement, à sa notoriété, donc à son développement.

Parlons précisément de cela, Mesdames et Messieurs les Députés, de ce développement auquel chacun se réfère quand il veut porter un jugement sur l'expérience vécue. Dans de très nombreux domaines, nous avons à nous en féliciter. Les chiffres sont là, irrécusables : nombre d'habitants, nombre d'emplois créés, nombre de logements construits, d'autres nombres encore exposés dans le rapport du Gouvernement. Nous bénéficions à l'évidence d'avantages décisifs en regard des acquis limités et des espérances nourries par une région privée de la souveraineté cantonale, région que nous respectons. Qu'il s'agisse de même de prestations publiques ou parapubliques, de l'action sociale à la formation, de la politique culturelle à la promotion du sport, du soutien à la famille à la sécurité, de la maîtrise de l'aménagement à la capacité d'investissements sur le territoire, les données statistiques – car il s'agit de données statistiques – sont éloquentes et montrent à quel point notre autonomie de

gestion est déterminante. Où en serions-nous sans elle ? Oui, Mesdames et Messieurs les Députés, nous pouvons le croire et les faits nous donnent raison : la souveraineté cantonale est la meilleure assurance d'un développement maîtrisé et librement choisi. Le Jura n'a pas à rougir de ses trente-quatre ans d'existence. Au contraire. Il a surmonté les obstacles et affronté les défis avec la certitude de préserver ses intérêts supérieurs. Au passage, il s'est aménagé un rang dans la Confédération suisse, un rang qui lui assure l'estime de ses partenaires.

Compte tenu de ces affirmations, «quelles seraient donc pour le canton du Jura les raisons de se lier au Jura bernois ?» a demandé une journaliste. Il vaut la peine de s'arrêter sur cette question. Pour remonter le sens d'une démarche prospective, dans laquelle, en premier lieu, «se trouve l'assurance d'une augmentation sensible du poids institutionnel de la région jurassienne» (phrase citée dans le rapport) au sein de la Romandie et de la Confédération. N'est-ce pas déjà une raison suffisante, compte tenu des avantages, politiques et économiques, que la souveraineté étatique garantit à la région ? Non, Mesdames et Messieurs les Députés, nul besoin d'épiloguer sur les doutes qu'on voudrait insinuer dans notre démarche. La communauté d'intérêts du canton du Jura et du Jura bernois, immanquablement renforcée et dynamisée par le biais du projet politique – car il s'agit d'un projet sur lequel la région pourra encore se déterminer – projet politique à la réalisation duquel nous appelons toute la communauté jurassienne à travailler, suffit à répondre aux questionnements qui se font jour.

Ainsi, il est proposé aux Jurassiens et aux Juraissiens bernois de s'engager dans un projet d'avenir, vecteur de progrès. Un projet élaboré conformément aux attentes des générations actuelles, qui en seront les acteurs. Et, encore une fois, chacun est libre d'y adhérer, sans contrainte. Chacun est invité à y réfléchir, sans préjugé. Cela s'appelle la liberté. Liberté sous garantie des droits démocratiques il va de soi.

Bien sûr, au moment de nous entretenir sur l'émergence possible de la communauté de destin à laquelle nous nous rattachons légitimement, je ne peux faire abstraction du récent sondage sur l'état de l'opinion dans le Jura bernois, publié le 11 juin par les journaux régionaux et auquel la presse nationale a donné un large écho. Qu'ils puissent être considérés comme mitigés ou mauvais, ses résultats ne doivent pas nous faire douter dans l'énonciation de nos arguments. Un sondage n'est pas le vote dans l'urne. Et s'il doit être considéré à sa juste valeur, il ne doit en aucune manière ronger notre confiance. Puisse-t-on au contraire une énergie renouvelée à expliquer, à intéresser et à convaincre. La jeunesse est notre premier interlocuteur parce qu'il lui appartient de préparer la région jurassienne de demain, de la conduire sur la voie du progrès économique, social et culturel.

Au moment de conclure, Mesdames et Messieurs les Députés, j'aimerais avec vous avoir une pensée pour les bâtisseurs du canton du Jura, qui n'ont jamais douté du bien-fondé de leur engagement et n'ont jamais abandonné leur rêve de voir un jour se reconstituer l'unité du Jura. Aujourd'hui, construisons ensemble l'œuvre nouvelle, avec à l'esprit les valeurs fondamentales et universelles dont ces pionniers se sont inspirés.

Voter OUI le 24 novembre prochain, Mesdames et Messieurs les Députés, c'est miser sur l'ouverture, c'est offrir l'opportunité d'accomplir un magnifique exercice démocratique

exemplaire, c'est se placer délibérément au-dessus des contingences, des contraintes, des incompréhensions ou encore des divergences léguées par notre passé, c'est permettre au Jura et au Jura bernois de se construire un avenir commun et de mieux positionner la région dans son environnement national. En acceptant le processus proposé, les Jurassiens et les Juraissiens bernois deviendront les architectes de leur avenir. Ils offriront une page toute nouvelle à partir d'une page blanche.

Telle est, Mesdames et Messieurs les Députés, la conclusion à laquelle le Gouvernement vous invite à souscrire, avec enthousiasme et conviction. Je vous remercie de votre attention.

M. Martial Courtet (PDC), président de la commission des affaires extérieures et de la réunification : Je ne suis pas allé voter lors des plébiscites de 1974. Bon, évidemment, je n'étais même pas né !

Mais en recherchant quelques articles de presse de l'époque, je me suis rendu compte de l'importance, qui m'avait un peu échappé je dois le dire, de l'aspect confessionnel. De plus, je me suis aussi aperçu qu'un des arguments qui revenait très souvent, un des arguments forts du camp du non à l'époque, était le fait qu'«un nouveau canton ne serait pas viable».

Or, aujourd'hui, il en va tout autrement. D'une part, les citoyens n'ont plus le même rapport à la religion. D'autre part, depuis sa création, le canton du Jura a pu démontrer à quel point son indépendance a permis son développement économique, social, culturel, touristique, et j'en passe.

Dans le rapport «Construire Ensemble» qui nous est soumis ce jour – rapport qui est de qualité, je tiens à insister là-dessus – on retrouve les hauts faits de l'histoire de notre Canton depuis 34 ans. Mais, surtout, ce rapport donne des chiffres intéressants sur l'évolution respective du Jura bernois et du Jura. Des chiffres qui parlent d'eux-mêmes et qui devraient, à eux seuls, servir d'arguments aux citoyens hésitants du Jura bernois.

Le canton du Jura se distingue par l'évolution de son nombre d'habitants, par le nombre d'emplois créés, par le nombre de touristes qui s'y déplacent, par la qualité de ses écoles (les résultats PISA le prouvent) ou encore financièrement si on parle du déficit par habitant, ce dernier étant deux fois moins bon dans le canton de Berne.

Ces chiffres clairs sont importants puisque – il faut en être conscient – le vote du 24 novembre sera un vote pragmatique, pas, ou très peu, un vote du cœur. Malheureusement !

D'ailleurs, est-il besoin de rappeler que nous ne voterons pas sur la Question jurassienne... mais seulement sur l'opportunité, ou non, de lancer un processus ? C'est quand même un garde-fou de taille. En cas de vote favorable, les citoyennes et les citoyens pourront encore se prononcer sur le projet de nouveau canton qui leur sera soumis.

Et c'est là justement tout l'intérêt. C'est l'occasion, une occasion unique. «UNIQUE» (en majuscules) car soyons clairs, nous n'aurons plus une telle chance dans notre vie...

Après ce vote, j'ai la conviction que, cette fois, nous toutes et tous ici présents, nous ne nous prononcerons plus sur un tel sujet.

Nous ne sommes plus dans les années 70. Vraiment, tout a changé... Il n'y a pas besoin de faire de longues études pour se rendre compte que les citoyennes et les ci-

toyens s'intéressent de moins en moins aux affaires publiques. Et, pour l'instant, les échos de la rue ou du café du commerce me le confirment au sujet de ce qui nous occupe ce jour. La population, d'un côté comme de l'autre, ne se sent pas assez concernée.

C'est pourquoi notre rôle, à nous toutes et tous, députés de ce Parlement, est d'en parler autour de nous, d'en débattre. Entendre les arguments favorables mais aussi les arguments défavorables pour lancer la discussion. Le but me paraît tout simple : faire en sorte que les gens se rendent aux urnes ! A mon sens, s'il y a un risque, c'est celui-ci.

Et pourtant, les arguments ne manquent pas ! Je le répète car je trouve cela exaltant : c'est une occasion unique de changer certaines choses, d'améliorer certains fonctionnements, de repenser l'Etat, de se remettre en question. Quelle saine démarche que se remettre en question ! Quelle chance nous est offerte !

L'occasion aussi d'envisager un Etat plus grand, avec un rôle et un poids différents vis-à-vis des autres cantons. Certes une vision plus large... mais une vision qui ne sera pas imposée.

Je suis vraiment étonné d'ailleurs que les opposants, dans le Jura bernois, puissent dire que le Jura est vis-à-vis d'eux paternaliste. Je n'ai jamais entendu quiconque de ce côté-ci de la Roche Saint-Jean, et à fortiori aucun membre de ce Gouvernement, dire que nous avons pour ambition de faire leur bonheur. Dire que cette démarche, que je crois foncièrement honnête, n'était que pour le bien du Jura bernois. Non, le but n'est pas là. Le but est bien d'envisager une synergie possible et, le cas échéant, d'envisager de vivre sous un même toit.

Pourtant, vous l'avez vu, un sondage, à prendre avec des pincettes, semble dire que le Jura bernois votera majoritairement «non» le 24 novembre. Mais ce dont je suis sûr, c'est que, dans ce genre de sondage, les gens, quand ils sont interviewés, sont mal à l'aise avec le fait de donner un avis officiellement; et, donc, ils auront tendance à privilégier la réponse la plus politiquement correcte. On a vu souvent ce phénomène dans les sondages à propos des intentions de vote en faveur de l'extrême-droite; je pense par exemple au score souvent sous-estimé du Front national en France.

Et, ici, le plus politiquement correct, dans le Jura bernois, est d'éluider le sujet ou de répondre par le statu quo.

N'accordons donc pas trop d'importance aux sondages. Je dirais même qu'ils ne peuvent que renforcer la possibilité de créer une surprise, tant le résultat paraîtra clair aux yeux de certains dans le sud.

D'ailleurs, c'est assez normal : la campagne n'a, pour l'instant, pas encore vraiment commencé. Dans la population, on a l'impression que la campagne n'est lancée finalement que depuis la soirée du 1^{er} juin. Alors, en avant pour cette campagne, avec le rapport du Gouvernement comme argumentaire le cas échéant. Débattons, discutons. Soyons fiers de notre canton du Jura, sans arrogance, sans chauvinisme. Sans donner de leçons mais seulement en se donnant la peine, par honnêteté intellectuelle, de se demander, comme le dit l'adage, si «ensemble, nous ne serions pas plus forts». Merci de votre attention.

Le président : Maintenant, je donne la parole au coprésident du comité interpartis «Construire ensemble», Monsieur le député Pierre Kohler, comme cela a été convenu

entre les groupes, et après viendra la parole aux groupes du Parlement.

M. Pierre Kohler (PDC) : J'interviens, comme l'a dit le président, en ma qualité de coprésident du Comité interpartis et interjurassien «Construire ensemble».

Il a en effet été admis entre nous qu'il était judicieux de se coordonner et la tâche m'a été confiée d'introduire le débat en soulignant la parfaite entente et l'union sacrée de tous les courants politiques de la République et Canton du Jura sur le sujet qui nous occupe.

Ma tâche aurait été plus aisée si le sondage que vous savez n'était pas venu bousculer le parfait ordonnancement de l'expression parlementaire.

Un commentateur dont j'ai oublié le nom a dit que les sondages sont, par rapport à la réalité profonde de l'opinion, comme l'écume de la vague par rapport à la profondeur de l'océan. Il ne faut donc pas céder à la mode qui veut faire des sondages des oracles. On connaît des exécutifs qui gouvernent en fonction des sondages. Pas le nôtre, fort heureusement.

Mais ne pas se soumettre à la dictature des sondages ne doit pas nous empêcher d'en analyser objectivement les enseignements. A ce stade d'une campagne qui n'est pas encore entrée dans le vif du sujet, force est de constater qu'une majorité de nos compatriotes du Jura bernois semble insensible à la proposition loyale qui leur est faite d'engager un processus visant à améliorer la situation de chaque partie.

Nous devons donc tirer les conclusions de ce sondage pour donner un nouvel élan à la campagne. Particulièrement important s'avère le message adressé à la jeunesse. Comme je l'ai indiqué lors du Gala du Jura à Bassecourt, nous tendons la main aux générations futures au nom de la solidarité et de la responsabilité. La politique est, on le sait, un art du temps : un art d'user du temps, de saisir le moment opportun pour l'inscrire dans une logique de l'action efficace. Elle ne se confond pas avec la promotion médiatique en «temps réel».

Ne cédon pas au découragement parce qu'un sondage, dont la fiabilité scientifique reste par ailleurs à démontrer, indique une tendance défavorable. Continuons inlassablement à creuser le sillon de la réconciliation. L'incohérence et la vacuité de l'argumentation des opposants nous confortent dans la conviction que notre combat est juste. Sans verser dans le pathos, on voit bien que l'intelligence prospective est l'apanage de ceux qui veulent construire un nouvel avenir.

Et quelle meilleure manière de le démontrer que le rapport que nous examinons aujourd'hui ? Le Gouvernement et ses services ont produit un document d'une grande qualité et qui fera date dans l'Histoire jurassienne. Il nous est démontré avec une clarté aveuglante – mais qui pouvait en douter ? – que la création d'un Etat a apporté de réels et solides avantages à la population jurassienne. Les orateurs qui me succéderont à la tribune ne manqueront d'ailleurs pas de les énumérer et je ne souhaite pas marcher sur leurs platebandes. Toutefois, que l'on permette, en tant qu'ancien ministre de l'Environnement et de l'Équipement que je suis, de marteler ce qui est une évidence, à savoir que la Transjurane n'aurait jamais vu le jour si l'éclosion du canton du Jura n'avait pas permis de réparer les injustices d'un pouvoir bernois si éloigné de nos réalités qu'il en négligeait jusqu'à l'existence. Même nos adversaires en ont profité, eux qui,

sans nous, n'auraient pas pu bénéficier d'un statut particulier que leur a concédé le Conseil-exécutif pour éviter que l'on remarque l'inégalité de traitement et la différence de développement.

Je salue donc le travail exemplaire et instructif qui a été accompli pour dresser le bilan de la souveraineté cantonale et je forme le souhait ardent que nos compatriotes du Jura bernois prennent la peine de méditer cet exemple. Comment ne pas comprendre que, unis, nous serons plus forts, plus efficaces, plus solidaires ? Il n'y a là nul dessein d'annexer, comme quelques ténors probernois acharnés nous en prêtent l'intention, mais le constat serein et indiscutable que cette région que nous aimons n'a d'avenir que commun.

A cet égard, on me permettra d'ouvrir une brève parenthèse. On a reproché au Gouvernement jurassien d'avoir annoncé que, en cas de non le 24 novembre, «le réflexe interjurassien ne s'imposerait plus». C'est un très mauvais procès d'intention que l'on intente à notre Exécutif car il ne fait en l'occurrence que rappeler l'évidence. L'Assemblée interjurassienne sera dissoute et, avec sa fin programmée, disparaîtront les collaborations institutionnelles. En faire le constat, c'est réinstaller la realpolitik dans un ordre qui n'est pas celui des accommodements faciles mais celui de la stricte observation du droit constitutionnel régissant notre pays.

J'avais promis à mes collègues de «Construire ensemble» – quel beau slogan d'ailleurs ! – d'être bref et je vais donc respecter cet engagement.

Partout sur cette terre, la mode est à l'indignation face aux fausses valeurs et à l'absence de solidarité. Insurgeons-nous contre la sacralisation de l'inéluctable et de l'irréversible ! N'acceptons pas la réalité telle que les autres veulent nous l'imposer mais sachons la transformer à notre manière.

Chers collègues, mon dernier souhait sera pour vous demander de vous mobiliser. Occupez le terrain. Au pessimisme des sondages, opposez l'optimisme de l'action. Engagez-vous ! C'est maintenant ou jamais !

Bravo et merci au Gouvernement jurassien de nous avoir rappelé avec tant de force et de pertinence que le succès se forge à partir de la volonté.

Et vive le Jura réconcilié sur l'autel de nos intérêts communs plutôt que divisé par d'anciennes et stupides querelles !

M. Loïc Dobler (PS) : Nous avons pris connaissance avec le plus grand intérêt du rapport du Gouvernement sur l'avenir institutionnel de la région jurassienne. Nous le saluons comme un acte de clarification et d'engagement du Gouvernement, auquel le Parlement est invité à souscrire et souscrira sans nul doute par la voix des représentants des groupes parlementaires.

Clarification par rapport aux acquis et avantages de la souveraineté cantonale. Sans autonomie de gestion, les intérêts du Jura n'auraient pu être défendus comme nous l'espérons. Il saute aux yeux que le pouvoir d'agir sur son destin politique, économique, culturel et social, représente une force décisive face aux défis à relever, aux difficultés à surmonter, aux projets à réaliser ou même aux ambitions à nourrir. La souveraineté cantonale n'est pas le paradis, certes, mais elle est un atout précieux à entretenir et dans lequel puiser la détermination nécessaire dans la conduite de l'Etat. Efforts gigantesques de rattrapage, investissements à hauteur de plusieurs milliards en moins de 35 ans, éclosion

d'infrastructures nouvelles, mobilité de réflexion et d'action dans la gestion des affaires de l'Etat : voilà qui n'est pas gratuit ! Voilà qui n'est pas rien ! Au-delà de nos divergences politiques partisans, qu'il n'y a pas lieu d'étaler en un moment où la solidarité et la coopération politiques s'imposent, nous sommes tous d'accord sur un point : la souveraineté cantonale a répondu à l'exigence de l'idéal démocratique porté par les bâtisseurs de la République et Canton du Jura.

Engagement du Gouvernement, ensuite, ce dont nous le félicitons, pour une réflexion commune qui transcende les clivages, laisse derrière nous les querelles du passé et invite à lever les yeux sur une perspective nouvelle, sur un projet de développement et d'émancipation partagée, sur quelque chose de tout neuf au plan institutionnel, sur une démarche que l'ensemble de la Suisse apprécie d'emblée, soyons-en certains, parce qu'elle bénéficie au fédéralisme, le régénère et en met en évidence les vertus premières. Les Jurassiens ont fait la preuve que la prise en mains de leur propre destin les conduisait à être des partenaires respectés par leurs interlocuteurs. Ils ont fait la démonstration que ce que d'aucuns voyaient comme une «aventure» en était une sans les penchants subversifs ou mortels qu'on lui prête ordinairement : la conquête de nos propres compétences et des facultés à les mettre en œuvre, l'appropriation d'un destin au gré d'une conviction collective. C'est dans le sens d'une invitation à goûter à un cheminement identique, partagé entre canton du Jura et Jura bernois, qu'il faut voir le rapport du Gouvernement et nous l'approuvons pleinement.

Dernièrement, chers collègues, et cela a déjà été rappelé plusieurs fois à cette tribune, une étude sur l'état de l'opinion dans les districts jurassiens sous juridiction bernoise a montré qu'une certaine méfiance persistait dans cette région et que, notamment, la jeunesse semblait se désintéresser du sujet.

Dès lors, travaillons à cela, convions les jeunes encore insensibles à s'exprimer, à sortir de l'indifférence et à comprendre qu'il leur appartient de construire ensemble le Jura de demain. Il y a une jeunesse active, magnifique, dont on a vu dernièrement toutes les bonnes dispositions au gala du Jura et à la manifestation «Faites la liberté» à Moutier. Celle-là mérite qu'on l'encourage et qu'on la mette sur le devant de la scène. Il y a une jeunesse passive, dont la loyauté aux parents empêche parfois de se distancer des souvenirs du passé. Si tout est fait pour promouvoir la jonction de ces jeunes-là, alors tout sera envisageable. Nous œuvrons précisément à cela au sein du Comité interpartis «Construire ensemble», dont j'ai l'honneur de faire partie. D'autres s'adonnent au même exercice. L'enjeu est trop important pour négliger les moyens d'en faire voir le rayonnement et les conséquences. Soyons ensemble dans ce beau projet, allons de l'avant vers sa réalisation, mettons tout notre cœur et notre raison à tenter de convaincre les citoyennes et citoyens du Jura bernois, qu'ils sachent qu'une page blanche peut s'écrire à deux mains, qu'une constituante est garante des droits de chacun, que la fraternité et le respect s'imposeront comme vertus premières du débat futur. Et alors nous donnerons une chance réelle à la reconstitution de l'unité du Jura.

Au nom du groupe socialiste, je remercie le Gouvernement d'avoir su montrer les avantages de la souveraineté cantonale, d'en proposer l'exercice conjoint et paritaire au Jura bernois et, par sa participation positive et intelligente aux discussions bi- et tripartites, d'avoir privilégié l'ouverture et la prospection démocratiques à ses partenaires politiques.

Pour conclure, j'en appelle aux Jurassiens bernois et leur dis que demain peut être différent d'aujourd'hui, qu'une rencontre, un rapprochement, un accord sont possibles, que la bonne volonté des uns n'est pas supérieure à celle des autres et qu'au bout du compte, il appartient à chacun de consacrer ses efforts à la promotion de nos atouts communs.

Vive la reconstitution de l'unité du Jura, vive le dialogue interjurassien, libre, tolérant et ouvert sur l'avenir, et surtout vive la jeunesse jurassienne !

M. Paul Froidevaux (PDC), président de groupe : Le rapport du Gouvernement qui nous est soumis diffère de ceux des années précédentes; la proximité du vote du 24 novembre explique cela.

Tout d'abord par sa forme, qui incite davantage à le lire, et ensuite par son contenu, c'est une apologie de notre souveraineté, qui a non seulement favorisé le développement de notre Canton mais également sa reconnaissance à l'extérieur.

C'est un excellent document, qu'il s'agirait de diffuser à un large public car il contient une source d'informations favorisant le dialogue et fournissant des réponses aux interrogations des indécis.

Quasiment plus personne dans le Jura n'ignore qu'un vote relatif à l'avenir de la région jurassienne aura lieu le 24 novembre.

Par contre, nombreux sont encore celles et ceux qui méconnaissent le véritable enjeu de cette votation dont le but premier, faut-il le rappeler, est de décider si oui ou non nous avons la volonté de nous asseoir autour d'une même table afin de dessiner les contours de ce que pourrait être un nouvel Etat. C'est l'unique question à laquelle nous devons répondre, sans engagement aucun sur la suite qui pourrait lui être donnée. Quel risque de dire oui le 24 novembre sinon celui de se donner l'occasion de décider par la suite, non pas avec des a priori mais en connaissance de cause, si la situation dans une nouvelle entité cantonale s'avérerait plus favorable que celle du statu quo.

Idéalement, nous aspirons à un double oui le 24 novembre et si le résultat d'ensemble dans le Jura resté bernois devait malheureusement être négatif mais sans une majorité écrasante, cela laisserait entrevoir la perspective d'un vote communaliste à Moutier et avec le plus grand nombre de communes.

La campagne qui a commencé et qui va se poursuivre devra expliquer, réexpliquer, encore et encore, l'enjeu du vote pour qu'il soit compris de tous. Il est important, afin de ne pas avoir de regrets, que chacune et chacun s'engage dans ce projet d'avenir commun.

Toutes les études, toutes les statistiques démontrent l'intérêt réel d'un nouvel Etat élargi. La population forme un groupe homogène qui parle la même langue et connaît les mêmes problèmes. Les tissus économiques, industriels, agricoles, sociaux ne diffèrent pratiquement pas entre les deux entités. Il ne faudra donc surtout pas s'attarder à montrer les différences mais, au contraire, il conviendra de mettre en valeur nos ressemblances. Il est donc nécessaire de créer un état d'esprit pour avancer sereinement et avec confiance, en prenant de la hauteur et du recul sur la question, en réduisant, voire supprimant les préjugés que nous pourrions avoir.

Nous avons la responsabilité de faire vivre pleinement et démocratiquement le processus mis en place par la Confédération et les cantons du Jura et de Berne. C'est par le dialogue et l'ouverture que l'on peut trouver des solutions et que l'on trouve la satisfaction de concrétiser un projet.

Affaire de cœur ou de raison ? De cœur sans doute mais aussi et surtout de raison !

Pour ce qui est du cœur, les aînés – ou les seniors selon Madame la ministre – avec l'enthousiasme qui les habite pourront jouer un rôle auprès de la jeunesse, notamment celle qui est plus sensible à l'aspect identitaire.

Les partis politiques, qui ont par ailleurs démontré leur capacité à élever le débat en travaillant ensemble pour une même cause, doivent mobiliser leur électorat mais aussi la plus large partie de la population et travailler avec leurs homologues du Sud.

Enfin, notre parti, réunissant les présidences du Nord et du Sud, s'est engagé dans la campagne depuis plusieurs mois déjà, avec la conviction que notre avenir et celui de nos enfants passent par un seul Jura. Je vous remercie de votre attention.

M. Romain Schaer (UDC) : Le rapport du Gouvernement intitulé «Construire ensemble un nouveau canton» a déçu le groupe UDC et je suis déçu.

Construire, du latin «construere» qui signifie bâtir, édifier, assembler, élaborer, monter quelque chose, ce verbe transitif représente l'idée que l'UDC Jura se fait du processus pour la création d'un nouvel Etat souverain, réunissant le Jura bernois et l'actuel canton du Jura. Cicéron, célèbre sénateur romain – pour les potaches qui suent dans la traduction de ses textes latins et j'en faisais partie – Cicéron disait : «Avec les gens, il vaut mieux construire des ponts que des clôtures». Ce rapport plante plus de piquets qu'il ne lance de ponts !

Ce rapport ne cible pas le bon public. Il tombe dans le fossé des deux camps historiques qui ont fait de la réponse jurassienne un fonds de commerce également historique. Les deux camps ont les mêmes arguments, les mêmes reproches. Le récent sondage sur le vote du 24 novembre en est la démonstration : les jeunes encore «neutres» ont d'autres préoccupations. L'espoir de voir le débat prendre de la hauteur par l'entremise de ce fameux rapport du Gouvernement, cet espoir est anéanti par un catalogue de comparaisons ciblées qui démontrent la supériorité unilatérale du canton du Jura. En fait, c'est un rapport d'autosatisfaction de des années lumières de «Construire».

Où est l'auto-critique ? Sommes-nous vraiment si parfaits ? N'avons-nous pas quelques erreurs à nous faire pardonner ?

Le Gouvernement jurassien nous avait habitués à plus de retenue, à plus de modestie, à une certaine humilité, sans verser dans l'auto-flagellation bien entendu.

Ici, rien. Pourtant, l'idée d'écrire une nouvelle page, une nouvelle Constitution, avoir la possibilité de choisir, gérer librement ses affaires sont des éléments si attractifs. Malheureusement, ils se trouvent étouffés par un inventaire de bou-tiquier.

L'UDC ne retrouve pas l'ombre d'une réflexion sur le rôle des régions, ni des perspectives qu'un nouvel Etat pourrait s'offrir. En fait, l'UDC ne ressent pas au travers de ce rapport cette volonté de faire envie de construire ensemble.

Et pourtant, l'UDC Jura souhaite que le processus aboutisse, que les citoyennes et citoyens aient la parole et le pouvoir de changer. Jusqu'au 24 novembre, il y a encore beaucoup d'eau qui peut couler sous les ponts.

Alors, ne jouons plus aux gladiateurs qui saluaient avant le combat César en ces termes «morituri te salutant» (les futurs morts te saluent) mais regagnons ensemble la confiance nécessaire pour construire ce nouveau canton et mettons un peu de modestie dans nos propos. Le jeu en vaut la chandelle. Nos enfants nous en seront reconnaissants.

Alors, gardons ce rapport comme un catalogue de données et construisons des ponts ! Pour cela, je fais confiance au Gouvernement. Merci.

M. Gabriel Schenk (PLR), président de groupe : A l'occasion du débat parlementaire au sujet de la votation du 24 novembre, j'avais été charmé par le discours prononcé par Madame la ministre Elisabeth Baume-Schneider et m'étais empressé de le lui faire savoir.

Ce sentiment d'une campagne innovante et constructive fut cependant entaché de doutes. Le groupe PLR n'entend pas polémiquer en discutant les prospections statistiques faites chez nos voisins du Jura bernois. Vous en avez largement parlé, je partage entièrement vos idées à ce sujet. La campagne étant à ses débuts, elle laissera la place au débat circonstancié adéquat.

Chers collègues, à ce stade, c'est bien la communication du Gouvernement jurassien qui nous interpelle, ou plutôt les retombées médiatiques de cette dernière. En effet, lors de la présentation du rapport du Gouvernement au sujet des 34 ans de souveraineté de notre Canton à la presse, ce dernier a présenté, à nos yeux, de manière unilatérale et absente d'autocritique les bienfaits de la création du nouveau canton. Si un grand nombre de faits sont indéniables et méritent d'être mentionnés, ce rapport ne met malheureusement aucun chiffre en perspective. La presse jurassienne s'en est fait l'écho et j'ose espérer, et suis intimement convaincu après avoir entendu le président du Gouvernement, que ces reflets médiatiques ne traduisent pas fidèlement la volonté du Gouvernement jurassien.

Sommes-nous à ce point parfaits ? N'aurions-nous pas intérêt, en cette année particulière, de faire preuve d'un peu plus d'humilité ? N'est-ce pas finalement contreproductif de se présenter uniquement sous cet angle ? Certes, le chemin parcouru au cours de ces 34 ans est admirable et nous ne le renions pas. Il faut cependant être très prudent avec la politique de communication car si nous la négligeons, nous ne ferons qu'attiser les braises à demi froides des démons du passé.

Nous pensons que ce vote est une occasion unique de nous remettre en question. Cette remise en question, Madame et Messieurs les Ministres, devra, indépendamment de l'issue du vote du 24 novembre, avoir lieu. Si un oui la précipiterait, elle devra aussi être menée en cas de non. Réfléchir à un avenir commun permettrait sans aucun doute à nos deux régions de mieux faire face aux défis futurs liant les contraintes financières aux besoins de développement et aux initiatives innovantes. Cette recherche d'équilibre, bien au-delà de la campagne, ne pourra se faire que dans un esprit de tolérance, de débats et de vision commune de l'avenir.

A ce jour, nous souhaitons recommander au Gouvernement jurassien de se focaliser sur la campagne à mener au

sein de notre Canton. La population du Jura bernois saura par elle-même, et si elle en ressent le besoin, débattre et s'informer afin de prendre connaissance des avantages ainsi que des inconvénients de la création d'un nouveau canton romand et fera son choix le plus intime. N'en déplaise à certains militants de l'époque, ce choix ne nous appartient pas et il s'agit de le respecter.

Madame et Messieurs les Ministres, le groupe PLR saura, indépendamment du résultat du vote du 24 novembre, prendre ses responsabilités pour assurer un avenir empreint d'équilibre à notre magnifique région.

Pour terminer, je tiens à remercier et à féliciter le Gouvernement pour les mots justes et posés prononcés ce jour. Ce message est plus en phase avec la vision que nous avons de ce vote. Merci donc, pour les mois à venir, de garder cette ligne que nous souhaitons humble et équilibrée.

M. Jean-Paul Miserez (PCSI) : Tous nos avis convergent, à certains détails près, et j'y reviendrai. Je serai donc bref et, au nom du PCSI, j'utiliserai un langage un peu différent, un langage imagé.

Nous l'avons déjà dit lors du débat relatif à la modification constitutionnelle, nous ne voulons pas agrandir la maison jurassienne mais en construire une nouvelle, aux dimensions de la famille regroupée. Monsieur le président du Gouvernement converge d'ailleurs dans ce sens, lui qui disait en conclusion que nous serons les architectes de ce canton nouveau.

Nous en sommes au tout début du projet. On consulte des catalogues et des revues mais tout reste à construire et, surtout, avant tout, il faut inviter nos futurs colocataires à dire s'ils sont d'accord de nous rejoindre et à étudier ensemble ce projet pour lequel nous sommes déjà partie prenante.

Il faudra donc du temps pour convaincre, de la patience, mais il faudra aussi savoir écouter, argumenter. Avec le rapport que le Gouvernement nous présente, nous avons un catalogue convaincant des avantages, et aussi de quelques inconvénients, acquis lors de la construction de la maison en 1979. Les avantages évidents sont ceux de l'ouverture, de l'autonomie de décision, de la proximité avec chacun des membres de la famille. Quant à l'inconvénient majeur, il tient dans le fait que nous avons laissé au bord du chemin des amis de longue date. Seule une nouvelle maison, plus grande et construite ensemble, permettra que toutes et tous profitent de cette autogestion qui s'est révélée encore plus bénéfique que prévu.

N'oublions cependant pas que la plupart d'entre nous, celles et ceux qui ont participé à la première construction, nous n'aurons que peu l'occasion de déguster les délices de ce nouvel édifice. Nous pouvons apporter nos convictions et nos expériences mais c'est aux générations suivantes de rêver, de faire des plans audacieux et de prévoir pour un terme qui nous dépasse.

Ce serait un grave faute politique de ne pas offrir à nos amis des districts du Jura bernois la possibilité de vivre cette expérience exaltante de la construction d'un nouveau canton, à notre dimension. Leur choix ne nous appartient pas mais la responsabilité d'informer et de transmettre nos convictions et nos expériences est un devoir citoyen.

Permettez-moi de dire ici à l'UDC et au PLR que le rapport que nous étudions aujourd'hui est une photo de famille, famille heureuse il est vrai mais qui pourrait nous le repro-

cher ? Quant à construire, ce sont les Jurassiens de l'ensemble du Jura qui le feront et non le Gouvernement qui, je vous le rappelle, sera hors-jeu dans la construction de cette nouvelle maison que nous souhaitons vivement.

M. Christophe Schaffter (CS-POP) : Nous le savons tous, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Ministres, chers collègues, nous le savons tous et plus que jamais, l'unité de Jura ne va pas de soi pour beaucoup de Jurassiens du Nord comme du Sud. Et la campagne du 24 novembre a commencé, doucement, et elle va s'accroître durant l'automne.

Il s'agit d'un travail de conviction et d'ouverture afin que notre République n'ait aucun regret au lendemain du vote. Conviction et ouverture mais également réconciliation dont la première pierre fut la constitution de l'Assemblée interjurassienne.

Les Jurassiens et les Bernois du Sud ont une opportunité unique de redessiner les contours de leurs autorités, de donner un nom à leur pouvoir et de façonner un nouvel Etat en y contribuant de l'intérieur en parfaite parité avec l'actuel canton du Jura. Les modalités du vote et les enjeux sont connus. Il faudra les rappeler en toutes occasions et en toute objectivité.

Il ne s'agit pas de vendre un nouvel Etat mais d'en construire un nouveau. A deux. Dans le Nord, tout n'est pas parfait, c'est vrai. Mais nous avons au moins l'immense avantage de pouvoir le dire. Et quand le Gouvernement jurassien fait des bêtises ou s'apprête à en commettre... la tribune de ce Parlement nous est ouverte, même à nous représentant CS-POP et VERTS, minoritaires dans une gauche qui ne l'est pas moins ! Même que, parfois, nous emportons la majorité du plénum.

Continuons donc cet exercice et ouvrons-le aux minorités du Sud, ou n'oubliant pas qu'une minorité peut parfois devenir majorité, et vice-versa. Continuons donc cet exercice dans un seul et unique canton, unifié de Boncourt à La Neuveville. Je vous remercie.

Le président : Les observateurs de Moutier et de Sorvilier, MM. Jean-Marie Koller et Pierre Corfu, souhaitent s'exprimer. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette demande ? Ce n'est pas le cas. Messieurs, vous avez la parole... dans quel ordre ? Monsieur Pierre Corfu, vous avez la parole.

M. Pierre Corfu, observateur de Moutier : La Déclaration d'intention du 20 février 2012 ayant été ratifiée par votre Parlement et le Grand Conseil bernois, la ville de Moutier, par la force des choses, n'occupe plus l'avant-scène de la Question jurassienne. Cependant, le rôle de l'observateur prévôtois consiste toujours à observer la vie politique jurassienne et à en rendre compte à sa mandante mais aussi et surtout à faire entendre la voix du Sud dans les cénacles jurassiens.

Cette voix du Sud n'est pas forcément celle qui ressort du «sondage» dont les résultats ont été largement commentés la semaine dernière et ici tout à l'heure. Bien que respectant les avis émis par les citoyens sondés, nous nous interrogeons sur ce qui fait cette enquête plus que sur ce qu'elle dit. Pour quelles raisons les commanditaires n'ont pas détaillé les résultats selon le critère géographique ? Pourquoi le sondage ne précise ni marge d'erreur ni niveau de confiance ? Plus étonnant : comment se fait-il que le groupe Gassmann a renoncé à préciser que, pour finalement re-

cueillir 1'000 avis, la société Demoscope a dû contacter plus de 10'000 personnes ? Bien que les informations tirées de ce sondage n'aient rien de réjouissant, elles incitent surtout à la plus grande prudence dans leur interprétation.

L'enseignement principal, qui n'a au demeurant rien d'inédit, est le degré d'impréparation de la population à cinq mois d'un vote institutionnel dont cette dernière peine à saisir les vrais enjeux et leurs impacts sur ses préoccupations quotidiennes. S'il convient bien entendu d'expliquer en quoi consiste une constituante et le mandat qu'elle se voit confier, il importe aussi d'anticiper les questions annexes mais néanmoins importantes que cette assemblée devra aborder. Dans ce sens, les partis politiques du Nord et du Sud, qui composeront cette constituante, doivent d'ores et déjà donner des garanties à différentes catégories de la population se sentant désécurisées par le processus en cours. Il s'agit de prendre des engagements fermes :

- à l'égard des fonctionnaires jurassiens et de leurs homologues des unités administratives bernoises implantées dans le Jura-Sud en garantissant aux uns comme aux autres un réengagement dans l'appareil du nouvel Etat;
- à l'égard du personnel hospitalier et des patients de nos établissements de soins en mettant en évidence que les décisions qui les concernent seront prises non pas à Berne mais par des élus jurassiens ayant à cœur d'œuvrer au bien-être et à la sécurité de la population;
- à l'égard des enseignants, étudiants, apprentis qui évoluent dans un monde de la formation que nous pourrions ensemble ajuster à nos besoins et aux attentes de la jeunesse;
- à tous ceux qui pensent à tort qu'en matière d'impôts, de taxes, de charges diverses, le nouvel Etat s'alignera dans chaque cas sur la moins bonne situation prévalant aujourd'hui à Berne ou dans la République jurassienne.

Aux quelques Jurassiens de la République, sûrs des acquis d'une souveraineté obtenue de haute lutte et qui rechigneraient au partage avec le Sud, il conviendra de rappeler que le canton du Jura a vu le jour le 23 juin 1974 dans un scrutin dont la majorité s'est faite non seulement grâce au choix du Nord mais aussi avec les voix autonomistes du Sud. Il reste frappant de constater que les milieux les plus jaloux aujourd'hui de leur souveraineté sont précisément ceux qui, hier, ont le plus hésité à la conquérir.

L'Exécutif prévôtois soutient la création d'une constituante interjurassienne paritaire, présidée par une personnalité du Jura bernois, permettant à la population de se prêter à l'exercice démocratique consistant à dessiner le contenu d'un nouveau canton romand. Cette perspective nous paraît plus gratifiante et prometteuse que le processus interne au canton de Berne qui vise à faire du Jura-Sud une banlieue d'une région bilingue centrée sur Bienne. Cela n'a rien d'une menace que d'affirmer que la réalisation du projet bernois mettra à mal les relations interjurassiennes. À titre d'exemple, comment pourrions-nous en effet, à Moutier, attendre un cofinancement interjurassien des institutions et manifestations culturelles si le Jura-Sud dit NON à la poursuite du dialogue institutionnel et accepte de confier son sort à une conférence régionale dépendant de Bienne ?

Les électeurs du Nord comme du Sud doivent ainsi évaluer l'impact d'un OUI le 24 novembre mais aussi et surtout les conséquences d'un NON !

Entre la poursuite du dialogue institutionnel et l'érection d'une frontière culturelle déchirant le Jura, le choix nous paraît clair ! Merci de votre attention.

M. Jean-Marie Koller, observateur de Sorvilier : Le mois de juin est ordinairement marqué par des événements liés à la Question jurassienne. C'était le cas notamment samedi 15 juin avec, à Moutier, la réunion de près d'un millier d'autonomistes venant des six districts francophones du Jura pour écouter la parole de six jeunes filles et garçons et pour fêter la fraternité jurassienne, pour entendre l'appel du poète et raviver l'espoir. Cette démonstration de cohésion a montré que tout reste possible si nous le voulons vraiment. Vous me trouverez lyrique; je ne suis que réconforté par ce que j'ai vu et entendu. Et je voulais partager avec vous un optimisme renaissant, malgré les apparences.

Le rapport du Gouvernement sur l'avenir institutionnel du Jura apporte la brillante démonstration que la souveraineté cantonale a été capitale pour un développement régional digne de ce nom. En tous domaines, l'autonomie d'action de l'Etat jurassien lui a permis de faire sa place au sein de la Confédération. En tant qu'institution, le Canton est l'égal des autres. Il se gouverne et se fait représenter aux Chambres fédérales, lieu de décisions où se fonde, s'articule et s'adapte le droit fédéral, avec ses conséquences sur le droit cantonal et communal.

Partager cette autonomie, exercer la souveraineté étatique avec et aux côtés des Jurassiens des trois districts restés sous l'ordre juridique bernois, voilà à quelle réflexion les électrices et électeurs sont conviés. C'est donc une chance inouïe qui est offerte à ces deux régions de repenser l'avenir, d'évaluer les progrès auxquels nous pourrions ensemble prétendre, de définir une organisation sociale qui aille à la rencontre des préoccupations et revendications du plus grand nombre. N'y a-t-il pas, dans une telle démarche, quelque chose d'exceptionnel, d'exceptionnellement fructueux ? Le statut particulier en est la preuve flagrante !

C'est le moment de lever le doute et merci et bravo au Gouvernement de l'affirmer !

J'habite le Jura bernois et je sais de quoi je parle : malgré l'attrait qu'un «oui» le 24 novembre porte en lui-même, des forces se coalisent et appellent brutalement le corps électoral à dire «non». La pression est grande, aussi troublante que la confusion entretenue à propos du sens du vote. Comment ose-t-on être de si mauvaise foi ? Le Gouvernement bernois lui-même entretient le doute. Le conseiller d'Etat Perrenoud n'a-t-il pas prétendu tout récemment qu'on ne pouvait pas dire «oui» pour voir et qu'un vote positif d'entrée de cause serait définitif ? Cette interprétation de la Déclaration du 20 février 2012 est en tous points déloyale pour qui a lu et relu l'entente intercantonale et les déclarations publiques qui l'ont immédiatement accompagnée. Alors, pourquoi le Conseil-exécutif bernois, qui par ailleurs, à l'instar de ses soutiens, se réclame de la Charte interjurassienne, se livre-t-il à de telles manœuvres ?

Nous constatons, en tout cas dans le Sud du Jura, qu'inclure les gens en erreur demeure une pratique fort accommodante pour détourner l'attention sur autre chose que sur les vrais enjeux d'un scrutin. Oui, Mesdames et Messieurs, on tente de nous refaire le «coup de 1959» en faisant croire aux électeurs qu'un «oui» à la mise en place d'une assemblée constituante est un «oui» instantané et définitif à la création d'un nouveau canton. N'est-il pas urgent d'exiger du canton de Berne qu'il s'explique sur pareille attitude ?

J'en terminerai, Mesdames et Messieurs, sur le sort qui sera fait au Jura bernois si celui-ci décide de répondre par la négative à toute négociation conduite par une assemblée paritaire, démocratiquement élue et parfaitement représen-

tative. Si certains se fâchent parce qu'on dresse un bilan et qu'on établit des comparaisons, ils se gardent de s'interroger sur les conséquences du maintien de la région sous juridiction bernoise. Noyé, étouffé par un ensemble Bienne-See-land dans lequel son poids politique est dérisoire, il verra son statut particulier, déjà bien chétif, réduit à rien par un canton plus enclin à payer ses dettes et à faire face à ses difficultés financières qu'à faire des cadeaux à la région.

La Question jurassienne a été à l'origine du dialogue interjurassien, comme elle est le prétexte ou l'alibi qui permet – qui oblige devrait-on dire – le canton de Berne à faire quelques efforts symboliques en faveur du Jura méridional. Demain, si le «non» l'emporte, tout cela tombera à l'eau et le Jura bernois verra son loyalisme pro-bernois le conduire à perdre tout ou presque tout du peu qu'il a. Réfléchira-t-il avant de jeter à la rivière les promesses d'une nouvelle entente et d'accepter un simple et honnête débat démocratique ? J'ose le croire mais il faudra l'y aider.

Une jeune militante a dit à Moutier le 15 juin que nous gagnerions le 24 novembre «avec» et non «contre» les pro-bernois. Qui, de raisonnable ou de positif, pourrait ne pas adhérer à une telle profession de foi ? Puisse cette perche tendue être saisie par ceux qui sont amicalement appelés à parler avec nous de l'avenir du Jura, de son unité et de son destin. Nous sommes prêts au débat. Il nous reste à convaincre. Mettons-y tout notre cœur et notre raison. Alors, osons construire ensemble ! (*Applaudissements.*)

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre et présidente de la Délégation aux affaires jurassiennes : Je crois que le fait de vous écouter, de vous entendre, nous donne tout de suite le goût de nous impliquer. Parce qu'en fait, ce Parlement a la chance, comme le relevait le député Schaffter, de débattre, avec ses nuances. Nous avons entendu les réserves du groupe UDC ou du groupe PLR en indiquant que ce n'est pas par l'arrogance ou la forfanterie qu'on convainc. Et je tiens vraiment à l'affirmer : ces comparaisons, ce ne sont pas des comparaisons de personne à personne ou de situation vécue à situation vécue. C'est une comparaison de statut.

Maintenant, si nous ne l'avions pas fait, mais de quoi parlerions-nous ? Et si les chiffres n'étaient pas en notre faveur, probablement que, du côté bernois, on s'amuserait à nous les ressasser en disant : «Regardez, ils ont foncé droit dans le mur. Regardez ce que ça a donné !»

De dire que l'emploi va bien, de dire que la formation est de qualité, de dire que nous avons la Transjurane, je ne pense pas que c'est faire preuve d'arrogance.

Maintenant, où vous avez raison et c'est le but d'un débat comme celui-ci, c'est qu'il faut aller au-devant de chacun et de chacun, respecter ses convictions. La jeune Boillat du Boéchet, que je connais, qui a dit «on gagnera avec les gens du Jura bernois, les pro-bernois aussi». C'est vrai : on ne gagne jamais «contre». On gagne si on arrive à convaincre.

Mais je tiens aussi à le dire, la Question jurassienne, on en est tous conscients, elle ne «suffit plus»; il ne suffit plus de parler seulement avec le cœur parce que certaines personnes ont vécu des situations délicates, difficiles, n'ont pas envie de revivre ça. Et, là, je n'en appelle pas simplement à la jeunesse ou aux seniors ou aux partis politiques mais peut-être à la génération juste avant la mienne. Parce que, pour certains – maintenant, les écoliers ne sont plus là – il y avait quand même des difficultés en termes de libertés.

Pas des libertés en termes de survie mais des libertés de parole, des libertés d'être entendu, d'être respecté. On ne se sentait pas à l'aise si on ne parlait pas la langue de l'autre. Il y avait des questions en lien avec la reconnaissance. Aujourd'hui, on oublie à quel point la liberté, c'est certes confortable mais c'est aussi extrêmement responsabilisant.

Par rapport à cela, je crois que notre volonté, au niveau du Gouvernement, c'est d'ailleurs de faire un rapport à l'intention du Parlement. Ce n'est pas un document de propagande. Nous aurons, le moment venu, le dossier, le message au peuple qui sera d'une autre teneur, qui mentionnera également les décisions et débats du Parlement. Et je crois qu'il faut vivre les temps de manière différente.

Mais pour en revenir juste encore aux questions de souvenirs, je demanderais aux personnes qui se sont battues avec le cœur, qui ont gagné cette liberté, d'oser parler des bons souvenirs aussi, d'oser parler des fêtes du peuple, d'oser... Parce qu'à force de ne pas oser dire ce qu'a apporté la souveraineté, on en devient terne, des espèces de sourires grises qui devraient convaincre que l'aventure est formidable. Je crois qu'il faut oser dire que ça a amené des choses formidables.

On parlait avant du canton de Berne : est-ce qu'il peut venir au Marché-Concours ? Il y a eu toute une période où il ne venait plus. Maintenant, tous les syndicats d'élevage chevalin du canton de Berne viennent. On rigole d'ailleurs, c'est RoCHAT qui gagne toutes les courses mais qui vient du Jura bernois. Je veux dire que tout a changé mais que tout a changé grâce à cette votation et grâce à cet élan de liberté.

Tout cela pour indiquer qu'on compare des chiffres et des statuts et pas des vécus de personnes. Et je crois que l'avantage de la démocratie, c'est de pouvoir le dire, c'est de se sentir responsable de se rendre des comptes.

Peut-être encore juste indiquer que la Constitution jurassienne, à l'époque, était considérée comme progressiste, un modèle, elle était avant-gardiste. Que n'a-t-on pas dit de Joseph Voyame qui était quelqu'un d'ouvert au monde ? Et je crois qu'aujourd'hui, en fait, on propose le même type de débat, c'est-à-dire construire ensemble, avec une constituante paritaire, avec des modalités à définir sur comment nous voterons les différentes étapes. C'est vrai que c'est faux – si j'ose le dire ainsi – quand M. Perrenoud affirme que « voter pour voir, ce n'est pas possible ». Au contraire, voter pour voir à chaque étape, c'est possible. Et, à chaque étape, de part et d'autre ou de manière concertée, nous pourrions dire « oui » ou « non ».

Entre le respect, l'humilité et les convictions, il faut trouver un juste message. Chacun a le sien. Après, on ne se refait pas : certains sont un peu plus vifs que d'autres; d'autres sont dans une autre manière d'exprimer les choses. Mais je crois qu'on a la responsabilité, l'envie, le désir, lorsqu'on entend nos deux collègues de Moutier et de Sorvilier, de s'impliquer, de donner envie pour que, le 24 novembre, nous ayons le meilleur résultat possible dans le Jura et dans le Jura bernois.

Et comme petit clin d'œil – je cherchais avant dans la « Revue de presse » – je vais citer une personne du Jura bernois, Sam Moeschler, parce qu'on n'arrête pas de parler des ponts. Vous avez mentionné aussi des logiques de pont pour construire et Sam Moeschler disait dans une tribune libre : Tous les ailleurs sont possibles, les ponts pour y accéder non; celui qui nous intéresse est habité. Le Jura bernois et le Jura sont des régions habitées. Nous ne sommes pas que des ponts, des alibis entre la Suisse romande ou la

Suisse alémanique ou pour le bilinguisme ou je ne sais quoi, nous sommes des régions habitées et nous revendiquons de part et d'autre plus de dignité.

Je vous remercie de votre soutien. On a parlé de confiance et j'espère que le groupe « Construire ensemble » continuera ensemble à construire un vote le plus positif possible le 24 novembre.

Et le Gouvernement remercie M. Rieder parce qu'il a contribué grandement à la qualité des documents et à notre capacité de nous positionner de manière pragmatique et avec beaucoup de fierté. Le Gouvernement vous remercie.

Le président : Nous arrivons au terme du traitement de ce rapport. Je souhaite remercier l'ensemble des orateurs qui se sont exprimés avec conviction à cette tribune. Je félicite le Gouvernement et ses services pour la belle qualité du rapport qui nous a été présenté.

Pour clore ces débats, je termine en vous lisant un refrain du texte de Bernard Chappuis : « Le jour se lève sur un souffle nouveau. Il est grand temps d'oublier nos blessures. Un seul pays, un seul cœur que dessine l'horizon, qui rayonne en nos chansons et survit à ses rancœurs. Tous animés par un souffle nouveau pour vivre ensemble une belle aventure. » (*Applaudissements.*) Je vous remercie.

Après ces beaux débats, je vous accorde deux choses : la première, les conditions estivales nous permettent de tomber la veste et, ensuite, une pause. Nous reprenons à 11.15 heures avec les comptes du Canton.

(La séance est suspendue durant vingt-cinq minutes.)

5. Arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2012

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 84, lettre f, de la Constitution cantonale (RSJU 101),

vu l'article 63, lettre d, de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (RSJU 611),

arrête :

Article premier

Les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2012 sont approuvés.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président :	Le secrétaire :
Alain Lachat	Jean-Baptiste Maître

M. André Henzelin (PLR), président de la commission de gestion et des finances : Après cinq années consécutives de résultats positifs, les comptes 2012 de l'Etat jurassien sont à ajouter à nouveau, malheureusement, dans le registre de la statistique de ceux avec des déficits annuels. En réalité, la modification de la couleur des chiffres noirs en chiffres rouges n'est pas une surprise étant donné que notre Parlement avait accepté le budget 2012 avec un découvert de 3,2 millions de francs. Par contre, l'ampleur du résultat négatif de 7'143'000 francs me préoccupe par rapport aux défis qui nous attendent. Par exemple, comment finançons-nous, dans le budget 2014, la baisse fiscale estimée

entre 6 et 7 millions pour les couples mariés et le coût de la recapitalisation de la Caisse de pensions, pour ne prendre que ces deux sujets ?

Je suis parfaitement conscient qu'aujourd'hui, ma mission en lien avec la loi de finances est d'expliquer les écarts principaux qu'il y a entre le budget et les comptes. Quant à la problématique que je viens de relever, la CGF aura l'occasion d'en débattre plus particulièrement lorsqu'elle examinera le budget 2014.

Toutefois, comme les comptes sont la traduction des dépenses et des recettes de l'Etat, j'estime déjà pouvoir exprimer, sur la base des comptes 2012, le fait que nous devons continuer de rechercher des mesures pour assainir les finances cantonales. D'ailleurs, ce constat ne fait que confirmer ce que je disais à cette tribune lors de la discussion du budget 2012, à savoir (je cite) : «L'établissement du budget 2012 a été plus complexe que les années précédentes et le Gouvernement a dû procéder à de nombreux arbitrages avant d'arriver au déficit de 3,2 millions de francs du compte de fonctionnement.» Je poursuivais en disant : «Lorsque l'augmentation des dépenses est supérieure à celles des revenus, il y a lieu, prioritairement, de chercher à les réduire. Selon le Gouvernement, les mesures d'assainissement qu'il a décidées en 2008, respectivement celles qui sont actuellement concrétisées, ont un effet de 12 millions de francs sur le budget 2012. Le solde des mesures à réaliser est chiffré à 3,1 millions. Cette situation est encourageante mais, compte tenu de la très faible marge à disposition pour équilibrer les dépenses et les recettes, elle démontre aussi que nous devons continuer de nous préoccuper de la question du déficit structurel.» (fin de citation).

Je sais que nous ne sommes pas unanimes à partager ce fait. Toutefois, malgré ces divergences partisans, je réitère mon souhait de trouver, dans les meilleurs délais, un juste milieu entre des mesures correctrices nécessaires et le maintien des prestations fondamentales de l'Etat. Effectivement, c'est la maîtrise de la politique financière qui préserve les contribuables d'une part et les générations futures d'autre part et qui favorise les investissements. Eu égard également à la volatilité des participations fédérales, il convient de ne pas relâcher la discipline budgétaire et de poursuivre les efforts en vue de rationaliser les structures. L'exemple, dans les comptes 2012, de la réduction de 8,9 millions de la part au bénéfice de la Banque Nationale Suisse en est une preuve s'il le faut.

En référence au fascicule de présentation des comptes 2012, je relèverai également que, suite à l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), la comparaison est réelle avec les chiffres du budget 2012. Par contre, elle peut être faussée dans le cadre de certaines rubriques par rapport aux comptes 2011. Dans les faits, nous aurons une parfaite concordance des chiffres entre deux boucllements dès le boucllement des comptes 2013.

En ce qui concerne la présentation des comptes 2012 des vingt-cinq autres cantons, je dirai que ceux de douze cantons font également ressortir un déficit. Par déduction, il y a donc treize cantons qui ont réalisé un bénéfice. A ce sujet, je retiens aussi que l'établissement des budgets était plus pessimiste puisque dix-neuf cantons anticipaient un déficit pour 2012.

En poursuivant plus précisément, maintenant, l'analyse du compte de résultats de notre Canton, il ressort que l'augmentation des charges 2012 est supérieure de 8,3 millions par rapport au montant au budget. Etant donné que l'aug-

mentation des revenus par rapport au montant au budget n'est que de 4,4 millions, la différence a pour conséquence d'augmenter le déficit de 3,9 millions. En faisant la même analyse en prenant comme référence les comptes 2012 par rapport aux comptes 2011, les charges augmentent de 27,6 millions ou de 4,1 % et les revenus de 18,9 millions ou de 3,5 %.

Une part importante de la progression des charges par rapport au budget, soit un montant de 8,1 millions, est liée aux coûts des hospitalisations extérieures. En réalité, malgré une augmentation substantielle de 5 millions de cette rubrique au budget 2012, les charges effectives des hospitalisations extérieures ont augmenté de 12,9 millions par rapport aux comptes 2011. Il est bien entendu que ce sujet a été discuté au sein de la CGF. J'aimerais aussi, à ce stade, préciser que Monsieur le ministre Michel Thentz nous a fait la même présentation sur la problématique des hospitalisations extérieures qu'il a faite à la commission de la santé. Ceci démontre que la CGF ne veut pas s'octroyer des prérogatives dans ce dossier par rapport aux compétences de la commission de la santé. Je fais aussi principalement cette remarque par rapport aux réflexions qu'il faudra mener dans le domaine des hospitalisations. Après cette précision, je vais tenter de résumer, ci-après, quelques éléments en lien avec l'augmentation très conséquente, entre 2011 et 2012, de la rubrique des hospitalisations extérieures. Comme vous le savez, la révision de la LAMal sur le financement hospitalier, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, laisse aux patients le libre choix de l'hôpital, c'est-à-dire d'être hospitalisés dans tous les établissements répertoriés par le Canton, y compris les établissements privés. Par contre, la participation financière du Canton est différente. Effectivement, elle correspond, pour une raison médicale ou pour un établissement avec mandat de prestations RCJU, à 55 % du tarif de l'hôpital traitant. S'il s'agit d'un cas de convenance personnelle ou de traitement dans un hôpital privé répertorié, la participation financière du Canton correspond alors à un maximum de 55 % du tarif de référence jurassien fixé par le Gouvernement. C'est donc sur la base de ces nouvelles dispositions fédérales que la rubrique du budget 2012 relative aux hospitalisations extérieures a été établie et retenue à 21'500'000 francs. En fait, ce montant correspond à l'addition de 16 millions pour financer les prestations qui étaient déjà financées par la RCJU avant la révision de la LAMal, notamment universitaires, et de 5,5 millions pour financer les nouvelles prestations à charge de l'Etat, dites de convenance personnelle, estimées sur la base des coûts moyens de 2010. Le montant de 16 millions correspondait ainsi à environ 2'200 cas, soit une moyenne de 7'300 francs par cas, respectivement d'environ 8'000 francs pour les cas universitaires. Quant au montant de 5,5 millions pour les prestations dites de convenance personnelle et établissements privés, il résultait d'une estimation approximative de 1'000 cas pour un coût moyen de 5'500 francs par cas. Pour éviter de citer à cette tribune une addition de plusieurs chiffres qui aboutissent au montant de 29,6 millions qui figure dans les comptes 2012, je relèverai les deux éléments principaux ci-après par rapport aux chiffres du budget :

- L'augmentation du tarif des hôpitaux universitaires, suite au passage au DRG, fait que le coût moyen par cas a augmenté de 57 % pour les hôpitaux universitaires de Bâle, de 23 % pour le CHUV et de 4 % pour l'Hôpital de l'île. Les écarts de coûts entre les établissements universitaires se sont donc fortement réduits. Dès lors, pour ne citer que les hôpitaux universitaires bâlois, l'augmentation

de 4,8 millions provient donc principalement du fait que le coût moyen de 7'179 francs en 2011 a passé à 11'251 francs en 2012.

- La deuxième différence importante de 3,6 millions pour les cas de convenance personnelle provient également d'une forte hausse du coût moyen par cas qui avait été estimé à 5'500 francs et ceci pour 1'000 cas. Or, dans les comptes, le coût moyen par cas se chiffre à 8'000 francs et il y a environ 1'100 cas de convenance personnelle.

Je termine sur ce sujet en relevant que les membres de la CGF, dans leurs réflexions générales, ont exprimé le souhait que les patientes et patients jurassiens privilégient les sites de l'Hôpital du Jura pour se faire soigner.

Sous le Service de la santé publique, je relève également les deux baisses d'une certaine importance par rapport au budget, soit 1,5 million pour l'Hôpital du Jura et 2,1 millions pour les établissements médico-sociaux.

Dans la rubrique des traitements, la progression des charges de personnel est supérieure de 1,5 million par rapport au montant du budget et celle relative aux traitements des enseignants de 1,2 million. A ce sujet et pour éviter de citer à nouveau ici de nombreux chiffres, je me permets de me référer à ceux qui sont détaillés aux pages 412 à 415 tout en y ajoutant les commentaires des pages 29 à 34. Eu égard également au fait que nous avons déjà largement discuté de la question des effectifs, lors du débat sur le budget 2013 en décembre dernier d'une part et lors d'interventions parlementaires d'autre part, je m'autorise à ne pas y revenir aujourd'hui.

Contrairement à la rubrique relative aux institutions sociales jurassiennes dont le montant aux comptes est inférieur de 150'000 francs à celui du budget, celui relatif aux subventions versées aux institutions sociales extérieures dépasse le montant du budget de 2,1 millions, soit une hausse de 36 %. L'augmentation des placements sociaux et des coûts des placements sont les conséquences de cette hausse. Je relèverai sous ce même chapitre que si la subvention à l'AJAM de 1,6 million dépasse de 300'000 francs le montant du budget, elle est en augmentation de 1,5 million par rapport aux comptes 2011. Avec ce constat, il faut bien admettre que le financement fédéral n'est plus en adéquation, comme par le passé, avec la progression des charges y relatives. Je rappelle également qu'un concept de sécurité a été mis en place et qu'il est intégré dans les coûts.

Au niveau du Ministère public, la rubrique relative aux prestations de service fait ressortir un dépassement de 800'000 francs. Ce dernier provient principalement des frais d'enquêtes liés à des procédures pénales plus nombreuses. Il y a 500 dossiers de plus en 2012 qu'en 2011. En fait, le montant de 564'000 francs figurant dans les comptes en 2010 est quasi multiplié par quatre dans ceux de 2012 ! Par contre, la contrevaleur des produits en relation avec cette rubrique, soit les émoluments et les amendes judiciaires, ne suit pas la même tendance puisqu'ils sont inférieurs de 275'000 francs à ceux de 2010. Ce qui précède démontre, s'il le faut encore, que l'augmentation conséquente de la charge nette pour le Canton est liée au fait que les frais sont généralement laissés à charge de l'Etat, en application de l'article 427 du Code de procédure pénale.

Dans les comptes du Tribunal des mineurs, le montant des placements dans les établissements spécialisés de 895'000 francs est le double de celui du budget. Ce dépassement provient de placements institutionnels plus nombreux. Quant aux coûts, ils sont aussi significatifs puisque le

coût journalier d'un placement peut atteindre les 565 francs, soit 17'000 francs par mois. Il est vrai que nous avons peu d'influence sur cette rubrique à notre niveau, si ce n'est de constater une certaine évolution des mœurs !

Dans la rubrique des dédommagements versés à d'autres cantons, il faut également relever le dépassement de 2,8 millions par rapport aux budgets relatifs aux Hautes écoles et autres écoles moyennes et professionnelles extérieures; respectivement 1,6 million de ce dépassement concerne plus particulièrement la HE-ARC suite à la mise en œuvre du crédit d'investissement pour l'équipement du Campus Arc 2 à Neuchâtel. Tout en me réjouissant de pouvoir investir dans la formation professionnelle et universitaire, je relève toutefois qu'il s'agit ici de différents montants totalisant 35 millions.

Le montant des éliminations de créances de 6,2 millions, soit 5,2 millions de créances fiscales, 700'000 francs de créances relatives à des jugements, amendes et émoluments, et 300'000 francs d'autres créances, dépasse de 55 % celui inscrit au budget. Il est bien entendu que nous avons discuté de cette problématique au sein de la CGF et pris bonne note des informations de Monsieur le ministre des Finances concernant les recherches en cours pour améliorer les pratiques actuelles. Ce qui précède démontre également que s'acquitter de ses impôts n'est pas une priorité pour un certain nombre de contribuables !

La réduction des intérêts passifs de 1,3 million par rapport au budget est un élément très appréciable et je tiens à le relever. Il provient de la maîtrise des liquidités d'une part et de la recherche du meilleur taux d'intérêt pour les emprunts à moyen et long terme d'autre part. Au 31 décembre 2012, le taux moyen de l'ensemble des emprunts était de 2,022 %, contre 2,837 % à la même période une année auparavant.

Du côté des revenus, le résultat global des impôts est supérieur de 7,1 millions par rapport au budget. L'augmentation provient principalement des impôts des personnes morales pour 5 millions. Dès lors, il faut se réjouir de la bonne situation économique de nos entreprises par rapport au contexte européen et international en général. Il faut également apprécier que le produit de l'impôt des personnes physiques soit supérieur de 1,8 million à celui figurant au budget. Effectivement, ce n'était pas le cas en 2010 et en 2011. Le produit des droits de mutation et de gages immobiliers est inférieur de 800'000 francs par rapport au budget. Toutefois, avec 10 millions, ce résultat est encore en dessus de ceux de ces dernières années. Quant à l'année 2011, avec 10,4 millions de rentrées, elle sera peut-être à retenir comme la plus prolifique au niveau du produit des droits de mutation et de gages immobiliers. Il faut également noter que la forte progression des revenus fiscaux de 17 millions par rapport aux comptes 2011 a pour conséquence de réduire quelque peu notre dépendance vis-à-vis de la Confédération.

Sous le chapitre des recettes, je mentionnerai encore le produit de la part à l'impôt fédéral direct, qui est supérieur de 900'000 francs par rapport au budget. En ce qui concerne la part au bénéfice de la BNS, sa réduction avait été anticipée dans le budget 2012 mais, par rapport aux comptes 2011, la baisse est de 8,9 millions, comme relevé précédemment. Quant à la quote-part relative à la péréquation financière, même si elle augmente de 1 million par rapport au budget, respectivement de 4 millions par rapport aux comptes 2011, elle est loin de la progression moyenne annuelle de ces dernières années. Malgré l'augmentation d'environ 15 millions

dans le budget 2013, je crains que la tendance à la baisse de la péréquation intercantonale se poursuive à l'avenir.

En ce qui concerne les investissements nets, ils sont inférieurs à la moyenne de ces cinq dernières années, respectivement ils se sont élevés à 37,8 millions de francs contre 41,3 millions au budget. Quant au montant brut des investissements, il se monte à 172,6 millions contre 194 millions au budget. L'écart entre les investissements réalisés et les prévisions budgétaires est étroitement lié à l'évolution des travaux relatifs à la construction de l'A16. Sans entrer dans le détail des différents postes, je relèverai toutefois ici le dépassement de 1,5 million du montant porté au budget pour la maintenance du réseau routier. Tout en étant conscient que le montant du dépassement du budget est lié à des dégâts relatifs à l'hiver, il fait ressortir, une fois encore, l'état défectueux de nos routes. Quant au degré d'autofinancement des investissements de 82,8 %, il est inférieur à celui du budget qui tablait sur 86,3 %. Il est également quelque peu inférieur au degré d'autofinancement cumulé depuis l'entrée en souveraineté, qui se situe à 84 %.

Malheureusement, après cinq années de réduction jusqu'en 2009, la dette brute augmente pour la troisième année consécutive. En effet, elle s'élève à 286,2 millions à fin 2012, contre 278,6 millions à fin 2011.

La CGF a épluché les comptes 2012 lors de ses séances des 8, 15 et 29 mai 2013. Je précise aussi que nous avons déjà eu une première information et discussion en date du 6 mars 2013. Les nombreuses questions qui ont été posées ont toutes reçu des réponses.

Notre commission a également pris connaissance du «Rapport d'audit concernant le bilan de la République et Canton du Jura au 31 décembre 2012». En effet, et conformément à l'article 74, alinéa 1, lettre e, de la loi sur les finances cantonales, le Contrôle des finances vérifie annuellement les comptes de l'Etat. Ce mandat a représenté 29 jours d'engagement pour les collaborateurs et collaboratrices du CFI. Au terme de son analyse fouillée, le CFI constate qu'aucune divergence ne subsiste entre les unités administratives, la Trésorerie générale et lui, et qu'aucune écriture problématique n'a dû être soumise à l'autorité politique pour décision.

Le CFI formule deux recommandations à l'intention de la Trésorerie générale. Celles-ci concernent le compte-courant de l'ECA Jura d'une part et le calcul des amortissements et la méthodologie pour le passage à MCH2 d'autre part. Pour le détail, je me réfère aux points 3.1.1 et 3.1.2 qui se trouvent aux pages 9 et 10 du rapport d'audit.

Dans son rapport, le CFI se réfère également aux directives gouvernementales du 15 décembre 2009 relatives à la déclaration d'intégralité. A ce sujet, je rappelle que ce document est une confirmation engageant les signataires à reconnaître l'intégralité et l'exactitude nécessaires à la compréhension des principaux faits comptables. C'est la troisième fois que le Gouvernement et le CFI demandent à chaque unité administrative de signer un tel document par l'intermédiaire de son chef de service et de son comptable.

Le CFI a reçu toutes les formules de déclaration d'intégralité pour 2012, remplies et signées. Dans son rapport, il met en évidence les commentaires qui ont été faits par cinq unités administratives. Ici également, pour le détail, je me réfère aux commentaires qui se trouvent aux pages 10 et 11. Toutefois, concernant les remarques des trois offices de poursuite, je relève que le CFI supervise les situations dont il est question. Comme un audit est en cours, Maurice Bré-

chet, chef du CFI, indique qu'il aura l'occasion de faire le point sur les différents problèmes relevés dans le cadre de ses rapports spécifiques de l'année 2013.

Je précise encore que le CFI, suite à sa révision, n'émet aucune réserve quant à l'approbation des comptes 2012.

Arrivé au terme de mon rapport, je tiens à adresser mes remerciements à Madame et Messieurs les ministres et au chancelier pour leur disponibilité à l'égard de notre commission et pour leurs explications. Je transmets aussi ma gratitude à l'ensemble de la fonction publique pour les compléments d'informations qu'elle a apportés à la CGF. Je souhaite également associer tout particulièrement à ces remerciements notre secrétaire Christiane Pieren pour la parfaite transcription de nos débats ainsi que Pierre Bersier, économiste à la Trésorerie générale, pour sa grande maîtrise des chiffres. Les membres de la CGF apprécient beaucoup leur disponibilité et leur précieuse collaboration.

Je conclus, Mesdames et Messieurs les Députés, en vous communiquant que c'est à l'unanimité que la commission de gestion et des finances vous recommande l'entrée en matière et l'acceptation de l'arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2012.

Profitant de cette tribune, je vous fais part que le groupe PLR, qui a étudié avec beaucoup d'attention les comptes 2012, acceptera aussi bien l'entrée en matière que l'arrêté y relatif. Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Louis Berberat (PDC) : C'est avec la plus grande attention que le groupe PDC a examiné en détail les comptes de l'Etat jurassien 2012, qui bouclent avec un déficit de 7,1 millions alors que le budget évaluait un déficit de 3,1 millions.

Le Gouvernement précise dans son rapport que, malgré ce déficit, la situation financière de l'Etat jurassien est saine mais que, pour les années à venir, les enjeux sont importants.

L'évolution de la conjoncture continuera d'avoir un impact significatif sur les finances publiques qui devront intégrer également les attentes de la population jurassienne en matière fiscale et la nécessité, à moyen et long terme, de réduire la dépendance du Jura par rapport aux contributions de la Confédération. En effet, nous constatons que la péréquation financière entre la Confédération et le canton du Jura se monte à 145 millions et que, d'autre part, les autres revenus issus des principales parts fédérales n'ont, pour cet exercice, pas suivi la même tendance (RPT, BNS, RPLP, impôt anticipé). Les subventions fédérales évoluent moins rapidement que les charges qu'elles sont censées couvrir partiellement. La charge nette, elle, augmente pour le Canton et subsidiairement pour les communes.

Du côté des revenus, les recettes représentent un total de 841,7 millions de francs, soit 0,5 % de plus que planifié au budget. Les rentrées fiscales des personnes morales affichent une augmentation par rapport aux prévisions de 5,6 millions (+13 %). Pour les personnes physiques, l'augmentation est de 7,5 millions de francs (+3,6 %).

Une constatation importante qui nous consterne, c'est que, pour l'année 2012, sous la rubrique 600.3181.00, les pertes sur créances (éliminations) se montent à 6'188'920 francs, ce qui représente également plus de 5 millions pour les communes. Dans le domaine des taxations fiscales et de récupération des créances, les services cantonaux concernés doivent absolument s'améliorer afin d'empêcher qu'une

telle situation ne se reproduise à l'avenir.

Nous saluons également les contacts ainsi que les démarches qui seront entrepris ces prochains mois entre le Gouvernement jurassien et l'Association jurassienne des communes pour discuter de la problématique de la répartition des charges financières entre l'Etat et les communes. Chaque partenaire devra y mettre du sien afin d'arriver à un consensus, ceci dans l'intérêt des Jurassiens dans leur ensemble. La tâche sera ardue mais nous sommes persuadés qu'entre gens de bonne volonté, nous devons arriver à trouver une solution équitable pour les deux parties.

Le groupe PDC constate avec regret que les motions de MM. Fridez et Schenk acceptées par le Parlement concernant la constante augmentation de l'effectif de la fonction publique et du corps enseignant n'ont pas pu être respectées par le Gouvernement. Toutefois, l'on nous promet que la situation devrait s'améliorer dès 2015 et que des mesures devraient être prises pour enrayer ce phénomène.

Les charges se rapportant à la santé et au social sont en progression constante. Ceci est dû particulièrement à l'augmentation des hospitalisations extérieures et les répercussions provoquées par la nouvelle loi fédérale relative aux soins dans les établissements hospitaliers. Dans ce domaine, des mesures devront être prises rapidement par le Gouvernement et le Parlement jurassien afin de rétablir une situation financièrement saine et supportable, adaptée aux nouvelles dispositions fédérales.

Je ne reviendrai pas sur les points du rapport présenté précédemment par le président de la CGF, M. André Henzelin, qui correspond dans les grandes lignes à la position de notre groupe parlementaire en ce qui concerne les comptes de notre Canton pour 2012. Je vous recommande donc, au nom du groupe PDC, l'entrée en matière.

Je tiens également, au nom du groupe, à remercier Madame et Messieurs les ministres, les membres de la Trésorerie cantonale et en particulier MM. Charmillot et Bersier, la secrétaire de la CGF Mme Pieren, pour la disponibilité manifestée lors de l'examen de détail des diverses rubriques des comptes 2012 au sein de la CGF. Je vous remercie de votre attention.

Mme Géraldine Beuchat (PCSI) : Les membres de la CGF ont eu tout loisir de disséquer les comptes 2012 de notre petite République. D'innombrables détails et compléments ont été apportés par nos ministres et représentants de la Trésorerie générale pour répondre aux nombreuses questions posées. Nous avons de ce fait les éléments nécessaires pour nous prononcer sur ces derniers.

Il n'est donc pas utile de revenir à cette tribune sur l'ensemble des chiffres. Mais quelques-uns méritent commentaires.

Les principaux indicateurs sont globalement bons. Mais il n'y a pas de quoi pavoiser, nos comptes sont à considérer comme étant fragiles.

Malgré un terreau économique excellent et de ce fait des entrées fiscales record, les comptes 2012 bouclent avec un déficit ! Et par là même une nouvelle insuffisance de financement. Nous vivons en dessus de nos moyens, et n'en déplaise à certains, c'est un cadeau de fort mauvais goût aux générations futures.

Il y a bien évidemment des explications très rationnelles à cette perte. Tout n'est certes pas mauvais, nous sommes même excellents élèves, par exemple, pour la gestion des intérêts de la dette.

Par contre, comme souvent, il y a un manque d'anticipation ! Nous en voulons pour preuve l'explosion des coûts des hospitalisations extérieures qui gangrènent nos comptes. Nous avons bien compris qu'il ne s'agissait pas d'une augmentation du nombre de cas mais ce sont les coûts facturés qui expliquent cette forte hausse. Un meilleur dialogue avec les médecins jurassiens aurait permis une limitation des cas. Le nouveau directeur de l'hôpital l'a bien compris et nous sommes soulagés de savoir qu'il s'est attelé à la tâche pour réduire au maximum cette rubrique. Nous espérons que le nouveau tandem que formeront Mme Vos Bolay et M. Schneider saura rattraper, malgré l'ampleur de la tâche, le temps perdu ! Et ainsi soulager nos comptes ! Ceci ne se fera certainement pas sans mal !

La perte sur créances fiscales, qualifiée de surprise, ne l'est pas pour nous ! Il y a urgence pour qu'enfin nous ayons un système – qui est certes en cours réalisation – pour suivre les débiteurs comme il se doit ! Plus le temps s'écoule entre les taxations et les rappels et plus le risque de perte devient élevé ! De plus, les conséquences sur les liquidités ont forcément un coût.

Le budget a été globalement bien suivi mais il est toujours surprenant de constater que certains services ont systématiquement des écarts positifs en termes d'EPT par rapport au budget. C'est plein gaz... mais quand on ne veut pas nous entendre ou qu'on trouve sans cesse des excuses !

Grande nouveauté pour ces comptes 2012, l'introduction du système MCH2 qui donne des détails à profusion, des indicateurs précieux et une vue d'ensemble de grande qualité ! C'est un excellent outil. Vraiment dommage... mais alors vraiment dommage d'en priver les communes jusqu'en 2017 ! Malgré cette multitude d'informations, il manque ce qui n'est pas un détail et qui avait été promis à la commission de l'économie, c'est une lecture accessible à tous, beaucoup plus claire et qui donne toutes les indications sur les comptes EFEJ. Nous nous assurerons, d'ailleurs, de pouvoir les repérer dès le budget 2014 ! Et nous saurons enfin si le coût de formation est réellement moins élevé que si elles étaient prodiguées par d'autres institutions.

L'avenir ! Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce ne sera pas simple... Si nous avons la chance de garder les entrées fiscales à ce niveau, voire encore de les améliorer – par un suivi dynamique du nouveau programme économique – de garantir la manne fédérale à un montant équivalent, il n'en reste pas moins qu'il faudra digérer le plan d'assainissement de la Caisse de pensions en évitant de péjorer l'attractivité de notre Canton ! Le budget sera, à en n'en pas douter, un sujet brûlant et le défi à relever d'envergure !

Pour terminer, quelques mots sur le rapport du CFI. Rien de particulier : des remarques que l'on peut qualifier de normales ou, si cas particuliers, le nécessaire ayant été fait. Par contre, le rythme des contrôles est très bon, voire excellent ! Ce qui permet d'avoir une grande efficacité.

Vous l'aurez compris, le groupe PCSI acceptera les comptes 2012 et vous invite à en faire de même.

M. Pierre Brülhart (PS) : Fidèle à sa bonne habitude, le président de la CGF André Henzelin a rapporté de manière complète et détaillée des comptes 2012 et de la teneur des discussions qui leur ont été consacrées au sein de la CGF.

Je me joins d'ailleurs à lui et aux intervenants précédents à cette tribune pour remercier l'ensemble des personnes qui ont pris part à la bonne tenue de la comptabilité cantonale, à la rédaction du livre des comptes, en particulier des com-

mentaires, ainsi qu'aux explications détaillées qui ont été données en commission. Un merci particulier à la Trésorerie générale, au ministre des Finances Charles Juillard, et au ministre Michel Thentz, ce dernier pour les explications circonstanciées qu'il a données au sujet des charges d'hospitalisations extérieures. Informations soit dit en passant inquiétantes et rassurantes à la fois mais qui montre assurément que tant le Gouvernement que les organes dirigeants de l'H-JU prennent la question au sérieux et que l'avenir peut être abordé avec sérénité.

Après vous avoir informés que le groupe parlementaire socialiste acceptera tant l'arrêté sur les comptes 2012 que le rapport du Contrôle des finances, je souhaite brièvement attirer votre attention sur deux éléments.

Premièrement, au vu des résultats enregistrés en 2012, des prévisions financières pour 2013 et 2014, des dépenses déjà planifiées et des projets à mener dans notre République, il est clairement illusoire d'imaginer possible une baisse de la fiscalité, du moins tant que celle qui a été votée par le peuple jurassien dans le cadre de «Jura Pays ouvert» n'aura pas fini de produire ses effets. Il serait en effet pour le moins imprudent, pour ne pas dire plus, de joindre deux baisses fiscales, en plus de l'aménagement voté par le Parlement en faveur des familles jurassiennes, baisses dont les conséquences n'ont rien de certaines sur les finances de l'État jurassien et surtout sur celles des communes.

Secondement, et plus anecdotique, au sujet des comptes du Service de l'économie rurale, page 160. Vous vous souvenez probablement qu'une majorité de la CGF, puis du Parlement, contre l'avis du Gouvernement, avait augmenté les moyens mis à disposition pour la qualité écologique et les réseaux écologiques. La lecture des comptes 2012, aux rubriques 320.3635.03 pour les charges et 320.4630.00 pour les revenus (subventions fédérales), montre que c'est finalement les montants initiaux, ceux qui avaient été proposés par le Gouvernement, qui sont effectivement enregistrés. Et, je vous le dis, j'en suis pleinement satisfait. Non pas que je me réjouis que les projets écologiques des agriculteurs ne soient pas aussi nombreux que prévus, ou plus tardifs que prévus, mais parce que cela veut dire que le Gouvernement avait raison et que, dans le cas contraire, je n'aurais pas osé critiquer l'autorité qui m'a engagé et qui est mon futur employeur. (*Rires.*)

Je vous remercie de votre attention. Bon vent au Parlement jurassien et à chacun de ses membres !

M. Jean-Pierre Mischler (UDC) : Les comptes 2012 présentent un déficit de 7,1 millions de francs alors que le budget prévoyait un déficit de 3,2 millions. Ceci est surtout dû aux dépenses supplémentaires concernant les hospitalisations extérieures. Grâce à l'amélioration de la conjoncture plus forte et plus rapide que prévue, les rentrées fiscales des personnes physiques et morales ont augmenté de plus de 15 millions par rapport à 2011.

Malgré ces points positifs, la dette de l'«Etat grec»... euh, pardon... (*Rires.*) de l'Etat jurassien continue à augmenter. La dette brute représente actuellement une somme de plus de 8'000 francs par contribuable qui paie effectivement des impôts. Si l'on ajoute à cela les dettes communales ainsi que les dettes de la Caisse de pensions, chaque contribuable jurassien a au moins 25'000 à 30'000 francs de dettes publiques.

Selon mon collègue, le député Berberat, nous avons une situation saine. Visiblement, nous n'avons pas lu le même

rapport des comptes !

Nous n'avons pas de monnaie locale. Impossible de faire tourner la planche à billets. Alors que faire ? Les bijoux de famille sont déjà vendus; l'or de la Banque nationale et les actions FMB, c'est terminé...

Avec une situation économique de plein emploi et des taux d'intérêts historiquement bas, c'est maintenant qu'il faudrait diminuer l'endettement et ne pas reporter sur les générations futures des charges insurmontables.

Le Gouvernement jurassien serait bien inspiré de prendre exemple sur le canton de Vaud. Profitant de la bonne conjoncture de ces dernières années, celui-ci a maîtrisé ses dépenses publiques et il a surtout diminué drastiquement le montant de sa dette.

Pour terminer sur la base des conclusions du rapport d'audit du Contrôle des finances, le groupe UDC ne s'opposera pas à l'arrêté relatif aux comptes 2012. Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Michel Steiger (VERTS) : Le groupe CS-POP et VERTS est inquiet.

Les comptes 2012 présentent, après cinq années de bénéfice, un déficit de 7,1 millions, ceci malgré une hausse record de 7,9 millions des personnes morales et une progression des recettes des personnes physiques de 7,5 millions.

L'explication d'un déficit ne l'annule pas. En l'occurrence, on peut parler ici soit de la diminution de 8,804 millions de la part au bénéfice de la Banque nationale, soit d'une augmentation imprévue par manque d'expérience au moment de l'établissement du budget de 8,054 millions pour une augmentation du financement des hospitalisations extérieures.

Notre inquiétude, Mesdames et Messieurs, concerne donc notre avenir proche, à savoir l'année 2013 et l'année 2014. En ce qui concerne l'année 2013, nous constatons que le chiffre au budget concernant les hospitalisations extérieures est d'ores et déjà inférieur de plus de 6 millions de francs par rapport à la réalité des coûts de l'année 2012. Cela n'avait pas pu être anticipé non plus. Notre préoccupation, relevée en commission, rejoint également celle de notre collègue Maurice Jobin dans sa question écrite no 2576 du 22 mai 2013, pas encore traitée par ce Parlement et relative à la péréquation financière Confédération-cantons ainsi qu'à la réforme des entreprises III due aux pressions fiscales de l'Union européenne. Il y a aussi quelques interrogations pour les budgets futurs relativement aux incidences de la recapitalisation de la Caisse de pensions sur les finances cantonales ainsi qu'à une remontée, un jour, du taux de l'emprunt.

Nous attendons du Gouvernement qu'il informe rapidement ce Parlement ainsi que la population jurassienne des arbitrages qu'il envisage dans un futur proche afin de rétablir l'équilibre financier. Nous pourrions ainsi mesurer si les craintes que nous avons relatives à des baisses de prestations de la part de l'Etat sont justifiées ou non.

Pour l'heure, notre groupe approuvera les comptes 2012 de l'Etat et je profite de cette tribune pour vous indiquer que nous accepterons également le rapport 2012 du Contrôle des finances, point suivant de notre ordre du jour.

M. Charles Juillard, ministre des Finances : Tout d'abord, je tiens à remercier les intervenants à cette tribune pour les appréciations qu'ils ont apportées. J'ai bien retenu les termes de «clairvoyance» et je remercie d'ores et déjà Pierre Brülhart qui se met déjà dans sa nouvelle peau et il

verra ce que c'est quand on se trouve de l'autre côté de la barrière pour répondre à toutes ces sollicitations de députés dans le cadre d'un budget que l'on souhaiterait toujours plus limité !

Et, non, Monsieur le député Mischler, le Jura, ce n'est pas encore la Grèce, et heureusement pour nous toutes et tous !

Les comptes de l'Etat 2012 affichent une perte de 7,1 millions pour 2012 malgré la maîtrise budgétaire et la hausse des recettes fiscales. L'écart de 4,1 millions par rapport au budget ne représente que 0,47 % des revenus. Ce taux permet de confirmer la fiabilité des prévisions établies par rapport aux informations à disposition. J'insiste sur la notion d'informations à disposition. En ce qui concerne les hospitalisations extérieures, c'était absolument impossible de faire des prévisions fiables à ce sujet.

Malgré la qualité des prévisions, nous devons toutefois admettre que ce résultat – vous l'avez rappelé – rompt avec la situation d'équilibre connue lors de ces cinq dernières années.

Permettez-moi de vous commenter brièvement les écarts par rapport au budget. Puis, le passé servant de base pour construire l'avenir, je compléterai mes propos par une approche prospective.

Pour le passé, je commente donc les variations par rapport au budget mais les propos très complets du président de la CGF me permettront de me limiter à quelques éléments seulement.

L'événement favorable le plus important correspond à l'évolution des recettes fiscales. Par rapport aux prévisions, la progression a été de 5 millions (ou 12 %) pour les personnes morales et de 1,8 million (ou 0,9 %) pour les personnes physiques, et ceci malgré la baisse de la pression fiscale encore engagée de 1 % par année. Le dynamisme ainsi généré par les entreprises au titre de contributeurs est à saluer. Mesdames et Messieurs, indépendamment de notre couleur politique, il convient d'admettre que seuls la création et le maintien de valeur ajoutée sur notre territoire permettent de financer par nos propres ressources les prestations en faveur de notre population. A ses représentants et élus au Gouvernement et au Parlement de veiller à limiter la croissance des charges à cette création de richesse. Pour votre information, les spécialistes estiment une progression de notre PIB cantonal pour 2014, par rapport à 2013, à un taux compris entre 1 % et 1,7 %.

Mais revenons encore un aux comptes de l'Etat. La progression des recettes globales par rapport au budget est de 0,52 % (contre un taux de 1 % en ce qui concerne les charges) correspondant à un montant de 8,4 millions. Les charges d'intérêts affichent certes un montant inférieur au budget de 1,3 million.

Les prévisions sont dépassées de 2,9 millions (ou 1,1 %) pour les charges de personnel alors que le nombre d'EPT n'augmente que de 0,7 par rapport au budget.

En termes politiques et d'allocation de ressources, il convient de relever que l'essentiel de la progression des charges totales de 8,4 millions provient pour 7 millions des charges de transferts (soit les subventions).

Deux secteurs ont fait l'objet d'importantes modifications légales au niveau fédéral, à savoir la santé et l'action sociale.

En ce qui concerne la santé, le nouveau financement du système hospitalier, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012, a

généré des augmentations de charges de 8 millions. Ce thème ayant été abondamment abordé par le président de la CGF, je me permets de ne pas y revenir.

Pour l'action sociale, les prestations sont non seulement liées au vieillissement de la population mais également aux modifications de l'AI et de l'assurance chômage.

Globalement, les charges de subventions dans le domaine social ont progressé également de 8 millions par rapport au budget. Je me permets de vous en indiquer quelques exemples :

- La contribution à la réduction des primes d'assurance maladie (+2,2 millions).
- Les dépenses d'assistance individuelle (+1,2 million).
- Le financement des soins et les subventions aux établissements médico-sociaux (+2,4 millions).
- Le solde dû aux communes de la part de l'Etat à la répartition des charges de l'action sociale (+2,1 millions). Le Gouvernement est conscient qu'il s'agit également d'une augmentation pour les communes mais l'origine de cette croissance est uniquement liée au dynamisme du volume des prestations. Il n'y a aucun report de charges, en tout cas pas de l'Etat vers les communes.

En résumé, les charges générées par la politique cantonale sont maîtrisées mais ce n'est de loin pas le cas en ce qui concerne celles qui sont décidées au niveau fédéral.

Ces constats sont également à prendre en considération dans le cadre d'une vision prospective du compte de résultats, que je vous communiquerai ultérieurement.

En ce qui concerne le compte des investissements, les investissements nets se chiffrent à 37,8 millions. Avec un degré d'autofinancement de 83 %, le volume de la dette augmente dans des proportions mesurées. La dette brute atteint, au 31 décembre, 286 millions.

Suite à l'introduction des normes MCH2, le livre des comptes introduit, à titre de nouveauté, la présentation de divers indicateurs permettant d'apprécier la situation financière. Je ne m'y étendrai pas; vous trouvez toutes ces indications aux pages 6 et 7 du document des comptes. Le niveau d'endettement est évalué par le critère du taux d'endettement net. Ce chiffre-clé indique le rapport entre la dette nette et les revenus fiscaux. Pour les comptes 2012, il s'élève à 82 %. Les spécialistes estiment que le niveau de la dette peut être qualifié de bon tant qu'il ne dépasse pas le montant des recettes fiscales. Cette limite correspond donc au taux de 100 %.

Le MCH2 pour les communes. Mesdames et Messieurs les Députés, si les communes veulent anticiper 2017, elles peuvent le faire sans autre mais c'est plutôt elles qui nous ont demandé de retarder l'introduction du MCH2 pour leur permettre d'en cerner mieux tous les effets.

La bonne structure de notre bilan démontre par les chiffres que nous pouvons, comme par le passé, faire face aux défis à venir.

Permettez-moi donc d'aborder ma seconde partie : quelques éléments sur la vision prospective.

Le Gouvernement est conscient que d'autres événements aux enjeux financiers importants se cumuleront aux variations énoncées précédemment sur l'exercice 2014. J'en veux pour exemple l'harmonisation fiscale juridiquement nécessaire entre couples mariés et concubins, les mesures d'assainissement de la Caisse de pensions et la nouvelle grille salariale.

En ce qui concerne les apports de la BNS et de la RPT, de plus en plus d'informations nous laissent penser que les plus grandes progressions sont derrière nous.

A l'image des autres cantons comme celui de Berne et de Fribourg, le canton du Jura doit faire face à un retournement de situation lié notamment à la concrétisation d'événements importants concentrés entre 2012 et 2014 qui, par l'absence totale de marge de manœuvre, ne peuvent être absorbés dans les charges et revenus existants.

Comme certaines communes jurassiennes et d'autres cantons voisins, le canton du Jura n'a plus de marge de manœuvre financière. Il convient de la recréer sans attendre qu'un quelconque «cadeau» arrive de la BNS ou de la Confédération par la RPT. Face aux défis à venir, nous sommes conscients de la nécessité de prendre notre propre destin financier en mains.

Le Gouvernement va certes, comme cela lui a été demandé par la motion Fridez et le postulat Schenk, non seulement revoir la dotation des effectifs par l'examen des prestations mais il va également réexaminer différentes mesures permettant de limiter toute croissance du déficit. D'ailleurs, le Gouvernement a choisi récemment le partenaire qui nous accompagnera dans cette analyse. Et pas plus tard qu'hier, dans cette même salle, les chefs de service de l'administration ont été orientés sur les démarches qui seront menées dès la fin août et cela jusque vers fin 2013 à peu près. L'opération «Optima» («Opti» pour optimisation et «ma» pour maîtrise des coûts) est donc lancée. Des efforts devront être faits par toutes et tous.

La limitation des dépenses passe également par une maîtrise accrue des charges de transfert (composées principalement par les subventions) qui présentent, je le rappelle, non seulement la part la plus importante du budget (45,6 %) mais qui fait l'objet des plus fortes augmentations. De plus, il convient également d'être conscient que des projets ou des nouvelles prestations devront être compensés, reportés ou simplement abandonnés.

A noter encore que les comptes ont été audités par le CFI, qui en a attesté la bonne tenue et l'authenticité.

Au terme de ce rapport, j'aimerais conclure en remerciant toutes les personnes – et je pense en particulier à mes collègues et au personnel de la fonction publique – qui s'engagent sans compter afin d'améliorer encore la qualité de la gestion financière tout en cherchant à minimiser les risques encourus par l'Etat. J'aimerais remercier enfin les membres de la CGF et son président qui ont fait une lecture attentive et fouillée et ont analysé dans le détail les informations contenues dans les documents remis.

Pour l'heure, Mesdames et Messieurs les Députés, le Gouvernement vous recommande d'approuver les comptes 2012 de l'Etat.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Le président : Il n'y a pas de discussion demandée sur les rubriques des comptes. Nous allons directement passer à l'arrêté.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 58 députés.

Le président : Nous passons encore le point 6 de l'ordre du jour, le rapport 2012 du Contrôle des finances.

6. Rapport 2012 du Contrôle des finances

M. André Henzelin (PLR), président de la commission de gestion et des finances : Selon la loi sur les finances cantonales, le Contrôle des finances (CFI) est l'organe de l'Etat qui vérifie la conformité de la gestion financière et administrative sous les angles juridique, comptable, économique et informatique. Le rapport annuel 2012 nous permet de constater que ces différents critères ont été scrupuleusement traités lors des contrôles.

Les 94 révisions effectuées en 2012 se répartissent à raison de 55 % pour des unités administratives et 45 % pour des entités externes. Ce nombre de 94 révisions effectuées est supérieur à la moyenne de ces dernières années. La raison s'explique tout particulièrement par le fait que le CFI a contrôlé, suite au nouveau financement des soins à partir du 1^{er} janvier 2011, les différentes entités qui sont bénéficiaires des contributions cantonales y relatives. En ce qui concerne la totalité des révisions de l'année écoulée, le CFI a émis 129 recommandations, dont 114, soit le 88 %, sont régularisées. La plupart des 15 qui sont encore en suspens se régleront en principe durant l'année en cours. A ce sujet, je souligne l'engagement des personnes concernées, à savoir principalement les supérieurs hiérarchiques et les comptables, pour régulariser les recommandations du CFI dans les meilleurs délais. Le suivi du règlement des recommandations par le CFI fait également ressortir que six recommandations de 2011 étaient encore en suspens à fin 2012. A ce sujet, nous avons pris bonne note que les quatre entités concernées seront révisées dans le courant de cette année. Nous aurons ainsi l'occasion de faire le point de la situation sur celles-ci lors de nos rencontres régulières avec le Contrôleur général des finances.

Le rapport annuel démontre la volonté renouvelée du CFI de s'astreindre à contrôler, dans un délai inférieur à quatre ans, les diverses unités administratives. En réalité, à fin 2012, il n'y en a que trois qui n'ont pas été révisées par le CFI depuis trois ans. Je constate aussi, sous ce point, qu'il n'y a également que trois institutions et grandes associations subventionnées par le Canton qui n'ont pas été révisées depuis quatre ans. J'ouvre une parenthèse pour préciser que, en principe, le CFI ne contrôle pas les entités qui reçoivent de petites subventions cantonales. Après avoir atteint pratiquement son objectif de rattrapage, je relève ici que le CFI s'est fixé comme nouvel objectif, jusqu'à la fin de cette législature, de pouvoir réviser les unités administratives, si possible, tous les deux ans.

Le rapport d'activité 2012 du CFI, qui est très bien détaillé, nous permet à nouveau de constater la pertinence des contrôles après un changement de responsables ou de comptables d'unités administratives d'une part et lors du premier passage des inspecteurs auprès d'institutions externes d'autre part. Effectivement, les recommandations émises à cette occasion sont souvent nombreuses et elles permettent ainsi de remédier très rapidement aux anomalies constatées. Les huit homes et établissements concernés par le nouveau régime du financement des soins sont des références, par exemple, aux propos que je viens de relever. L'année dernière, le CFI a également assumé pour quelques cas sa mission qui est de déceler d'éventuelles faiblesses dans la tenue des comptes et dans la gestion financière, de les prévenir et de conseiller les responsables. Les fiches-résumés qui composent le rapport les font ressortir d'une part comme elles font ressortir également de nombreuses autres informations sur le fonctionnement de nos institutions d'autre

part. Je vous laisse donc le soin de vous y référer.

Je souhaite toutefois relever ici que les contrôles effectués en 2012 par le CFI ont permis de récupérer un cumul de montants non négligeables pour les finances de l'Etat. A ce sujet, j'apprécie la perspicacité du CFI d'une part et son insistance lorsqu'il le juge nécessaire d'autre part. Je salue également ses investigations et ses analyses fouillées qui permettent de détecter et de corriger des opérations ou des procédures autres que comptables.

Je mentionnerai également le mandat confié au CFI par le Département de l'Economie et de la Coopération afin d'analyser la viabilité de la Société jurassienne d'équipement. Sans entrer dans le détail des éléments qui sont largement développés par le CFI dans son rapport annuel, je relèverai que le Gouvernement a pris connaissance des sept recommandations qui ont été émises et qu'il a institué un groupe de travail. Ce dernier est chargé d'analyser les points forts du rapport du CFI et de formuler des propositions à l'intention du Gouvernement jusqu'au 30 juin 2013.

A la lecture de ses rapports annuels, nous pouvons constater que le CFI est soucieux du bon fonctionnement des applications informatiques et qu'il suit de près les audits spécifiques pour celles qui présentent des risques ou des faiblesses selon ses observations. L'année dernière, dans le cadre de la discussion au sein de la CGF du rapport du CFI spécifique au Service de l'informatique, nous avons été particulièrement sensibles à la problématique de la gestion des droits d'accès. Après avoir exprimé nos craintes, tout particulièrement en relation avec la suppression de ceux-ci lors des départs, nous avons eu l'occasion de discuter des actions qui ont été initiées, dès novembre dernier, par le Service de l'informatique afin d'améliorer leur gestion. Nous avons aussi convenu de reprendre ce sujet avec le CFI lorsqu'il aura, cette année, fait une nouvelle révision de cette application informatique.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de relever la question de la déclaration d'intégralité sous le point précédent de notre ordre du jour, je m'autorise à ne pas la reprendre ici.

Dans son rapport, le CFI rappelle que le projet de «Contrôle interne» est encore en suspens. Je souhaite que la Trésorerie générale en collaboration avec le CFI auront la possibilité de concrétiser, au cours de cette année, les premiers éléments des mesures à mettre en place. Personnellement, je suis persuadé de l'efficacité d'un tel système. Toutefois, pour être efficace, il faut que le système de contrôle interne soit relativement simple et adapté à la situation jurassienne. Il ne s'agit surtout pas de demander aux supérieurs hiérarchiques de faire le travail du CFI mais d'assumer la responsabilité de contrôles spécifiques dans leur domaine de compétence.

En complément à ce que j'ai déjà relevé, je dirai que :

- aucun manquement grave n'a été constaté en 2012 en lien avec l'article 78, chiffre 1, de la loi sur les finances cantonales et le CFI n'a pas dû saisir la justice en application des dispositions de l'article 78, chiffre 2 de la même loi;
- la qualité des révisions est très bonne et les résultats enregistrés confirment aussi majoritairement la bonne gestion comptable et financière des unités administratives cantonales ainsi que des entités paraétatiques ayant fait l'objet d'un contrôle durant l'année 2012;
- lorsque des recommandations sont émises, elles sont suivies d'effets; si le nombre de recommandations de 129 est proche de celui de 131 pour 2011, ce chiffre est ré-

jouissant par rapport à celui de 220 recommandations en 2008 et moins de la moitié de celui de 2007 qui comptait 297 recommandations; ces chiffres permettent ainsi de relever qu'à force de persévérance réciproque, on améliore aussi bien le fonctionnement des unités administratives que celui des institutions externes;

- la gestion du suivi des recommandations est très bien maîtrisée par le CFI.

Avant de conclure, je tiens à adresser mes chaleureux remerciements à Maurice Bréchet, Contrôleur général des finances, ainsi qu'à toute son équipe. Ils sont tous dotés de solides compétences professionnelles et consciencieux dans l'accomplissement de leurs tâches.

Au nom de la CGF unanime, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à accepter le rapport annuel 2012 du CFI.

Profitant de cette tribune, je vous fais part que le groupe PLR en fait de même. Je vous remercie de votre attention.

M. Charles Juillard, ministre des Finances : Le rapport d'activité du CFI peut être qualifié d'encourageant si l'on se réfère à certains signes positifs. En effet, sans entrer dans le détail des chiffres, on peut notamment relever que :

- le nombre des rapports établis est légèrement supérieur à la moyenne des dernières années et que
- le rythme des révisions continue de progresser dans la bonne direction; ainsi, les retards observés lors des deux précédentes législatures ont pratiquement été résorbés; les quelques cas d'entités externes où le dernier contrôle remonte à environ quatre ans devraient être révisés avant la fin de 2013.

Il est important que le CFI passe régulièrement dans les unités administratives internes et externes car cela offre notamment la possibilité de détecter d'éventuels problèmes dans un délai qui permette, en principe, une régularisation. Ce genre de situation débouche souvent sur des recommandations. Celles-ci sont en légère diminution par rapport à l'année précédente. Ce constat réjouissant est une conjugaison des efforts consentis par le CFI mais aussi par l'ensemble des services et offices de l'administration, ce qui mérite d'être salué. Dans le même ordre d'idée, je relèverai encore :

- qu'aucun manquement grave n'a dû être signalé au Ministère public ou à d'autres autorités politiques prévues par la loi de finances et
- que les analyses de nos réviseurs ont parfois permis de détecter des problèmes ayant une incidence financière pour l'Etat, incidence souvent positive.

Vous aurez certainement pu constater les principaux éléments que je viens de mentionner en parcourant les 82 pages de ce rapport. Celui-ci est conçu à l'image des précédents avec le système des fiches-résumé pour les recommandations significatives. Ce concept est utilisé depuis une dizaine d'années et assure la transparence vis-à-vis des membres de la commission de gestion et des finances et des autres organes destinataires des rapports. Si ceux-ci ne débouchent sur aucune recommandation ou uniquement sur des recommandations mineures, vous pouvez le constater au travers d'une simple indication figurant dans l'avant-dernière colonne de l'annexe 2, consultable à la fin du rapport.

Je préciserai tout de même que tous les rapports, et par conséquent l'intégralité de leur contenu, sont distribués conformément à ce qui est prévu par la loi de finances, à savoir au président de la commission de gestion et des finances,

au Gouvernement ainsi qu'au Département des Finances.

Je tiens encore à signaler avec satisfaction que toutes les déclarations d'intégralité sont rentrées. Seul fait à mentionner – cela a déjà été mentionné par le président de la CGF – à propos de ces documents : la réserve émise par les trois préposés des offices de poursuites qui n'ont pas encore pu régler tous les problèmes occasionnés par la migration de leur outil informatique. Actuellement, deux des trois offices sont encore en phase de régularisation de certains comptes. Les efforts pour pallier ces lacunes sont à relever mais, à ce jour, il faut bien admettre que la situation comptable n'est pas entièrement rétablie. Il y aura lieu d'y remédier avant la prochaine migration informatique qui est déjà en discussion. Le Gouvernement suit de très près ce dossier.

En ce qui concerne le système de contrôle interne, je m'associe aux souhaits du président de la CGF pour la mise en place des premiers jalons à ce propos, sans toutefois, comme il l'a dit lui-même, installer une machine à Tinguely. Pour votre information, j'ai demandé à la Trésorerie générale de prévoir cela dans ses objectifs 2013 et de veiller à une bonne coordination avec le Contrôle des finances.

Je terminerai en relevant que ce rapport 2012 a été distribué, comme à l'accoutumée, en version papier pour vous en faciliter la lecture mais qu'il est également accessible sur le site internet cantonal. Aussi, permettez-moi de ne pas m'étendre sur les différentes observations qu'il contient.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les Députés, on peut dire encore que le CFI a fait du bon travail et que ses recommandations sont largement acceptées par les responsables des unités auditées. Les investigations de nos contrôleurs confirment la bonne gestion comptable et financière des unités administratives et des autres entités soumises à son analyse. De par sa très bonne connaissance du fonctionnement et des tâches de l'administration, le CFI participera étroitement et directement à l'opération «Optima» aux côtés du prestataire externe.

Je tiens, en conclusion, encore à remercier le Contrôleur général des finances et ses collaboratrices et collaborateurs pour leur travail et leur collaboration efficace. Le Gouvernement vous recommande d'accepter le rapport annuel 2012 du Contrôle des finances.

Le président : Selon l'article 29 du règlement du Parlement, ce rapport est voté. Nous allons donc passer au vote.

Au vote, le rapport est accepté par 58 députés.

Le président : Voilà, on va s'arrêter là. Je vous propose de se retrouver et de recommencer la session de l'après-midi à 14.15 heures précises. Je souhaite à tous et à toutes bon appétit !

(La séance est levée à 12.25 heures.)